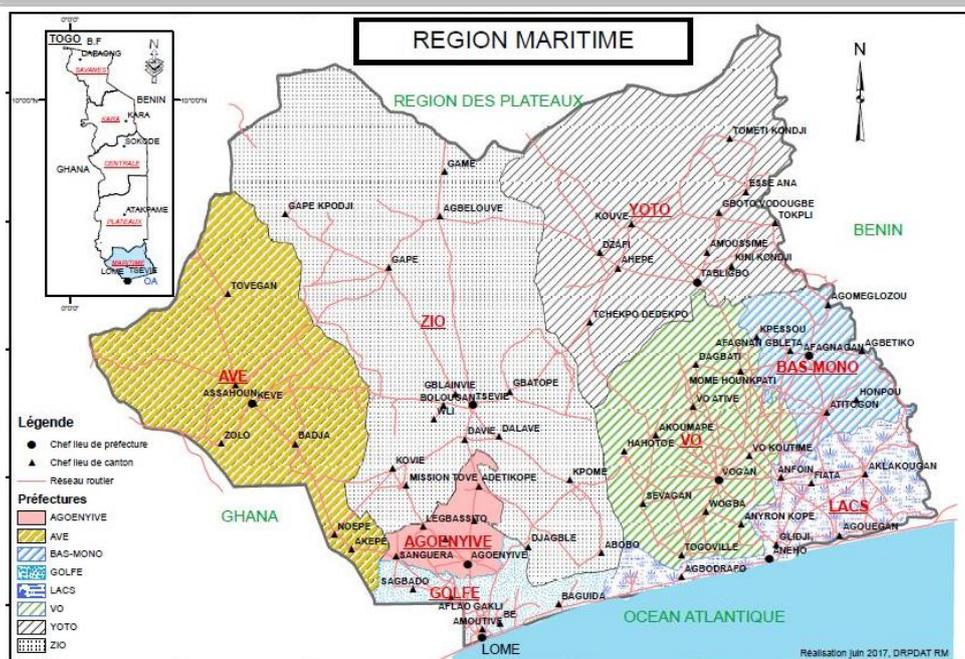




REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

PLAN REGIONAL DE CONTINGENCE MULTIRISQUES : REGION MARITIME



PRC Elaboré en	Avril 2021
Contingences couvertes	Epidémies, Inondations, Erosion côtière et Vents violents
Niveau de confidentialité	Relatif
Prochaine mise à jour	Mars 2023



LISTE DES ILLUSTRATIONS	iv
DÉFINITION DE QUELQUES SIGLES	v
INTRODUCTION METHODOLOGIQUE	1
PREMIERE PARTIE : ANALYSE DU CONTEXTE REGIONAL.....	2
I. CADRE NATUREL DE LA REGION.....	2
1.1. Relief et géomorphologie.....	2
1.2. Climat	2
1.3. Hydrographie.....	3
1.4. Végétation et faune	4
1.5. Sols	4
II. CADRE HUMAIN.....	4
2.1. Evolution récente de la population.....	4
2.2. Répartition de la population selon le milieu de résidence.....	5
2.3. Densité de la population	5
2.4. Composition par sexe et par âge	6
2.5. Population active.....	7
2.6. Structures traditionnelles.....	7
2.7. Litiges.....	8
2.8. Fêtes traditionnelles.....	8
2.9. Mouvements migratoires	8
2.10. Organisation administrative	8
III. ECONOMIE.....	10
3.1. Ressources économiques	10
3.2. Incidence de la pauvreté.....	11
3.3. Seuils de pauvreté	11
3.4. Contraintes, atouts, potentialités et opportunités pour le développement.....	13
IV. CONTEXTE DE VULNERABILITE ET DE RISQUES DE CATASTROPHES.....	13
4.1. Aléas récurrents dans la région maritime	13

4.1.1.	Aléa 1 : Inondations	13
4.1.2.	Aléa 2 : Tempêtes/vents violents	14
4.1.3.	Aléa 3 : Feux de végétation.....	14
4.1.4.	Aléa 4 : Incendies	14
4.1.5.	Aléa : Conflits intercommunautaires.....	15
4.1.6.	Aléa : Erosion côtière	15
4.2.	Conséquences des situations d’urgence ou de catastrophes	16
4.3.	Mesures d’atténuation et de secours d’urgence.....	16
V.	CAPACITES DE RESILIENCE	17
5.1.	Efforts du gouvernement	17
5.2.	Capacités de résilience de la région.....	18
DEUXIEME PARTIE : HIÉRARCHISATION DES ALÉAS ET SÉLECTION DES CONTINGENCES		22
I.	ANALYSE DES CONTINGENCES	22
1.1.	Contingence 1 : Epidémies.....	22
1.2.	Contingence 2: Inondations	22
1.3.	Contingence 3: Erosion côtière.....	23
1.4.	Contingence 4: Vents violents.....	23
II.	PRESENTATION DES SCENARIII	24
2.1.	Epidémies/Epizooties.....	24
2.2.	Inondations.....	28
2.3.	Erosion côtière/Submersion marine	31
2.4.	Vents violents.....	33
III.	DEFINITION DES INDICATEURS ET DES FACTEURS AGGRAVANTS	34
3.1.	Contingence 1 : Epidémies.....	34
3.2.	Contingence 2 : Inondations	37
3.3.	Contingence 3 : Erosion côtière.....	38
3.4.	Contingence 4 : Vents Violents.....	40

IV. PLANS DE REPONSE AUX CRISES	42
4.1. Plan de réponse pour la contingence épidémies.....	42
4.2. Plan de réponse pour la contingence inondation	43
4.3. Plan de réponse pour la contingence érosion côtière.....	45
4.4. Plan de réponse pour la contingence Vents violents.....	46
V. BUDGET DU PLAN REGIONAL DE CONTINGENCE	48
5.1. Budget récapitulatif.....	48
VI. COORDINATION ET GESTION DES URGENCES DANS LA REGION	49
6.1. Mécanismes de coordination existants.....	49
6.1.1. Échelon régional.....	49
6.1.2. Échelon Préfectoral	50
6.1.3. Échelon Local (communal)	51
6.2. Définition des mécanismes de coordination et de partage d'informations.....	52
6.2.1. Mécanisme de communication et de partage d'information	52
6.2.2. Matrice de réaction rapide.....	54
CONCLUSION GENERALE	55
TROISIEME PARTIE : ANNEXES	vii
ANNEXE 1 : Cartographie des zones à risques d'inondations	vii
ANNEXE 2 : Equipes d'évaluation rapide	viii
ANNEXE 3: Liste des contacts humanitaires de la région	ix
ANNEXE 4 : Budgets des plans sectoriels	xiv
ANNEXE 5 : Liste des participants à l'atelier d'élaboration du Plan Régional de Contingence Maritime.	xxix

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Répartition de la population selon le milieu de résidence en 2010.....	5
Tableau 2 : Densité de peuplement par préfecture selon les estimations de 2010.....	6
Tableau 3 : Population par sexe et par tranche d'âges de la région	6
Tableau 4 : Répartition spatiale des préfectures.....	9
Tableau 5 : Tableau comparatif de la pauvreté monétaire en 2011 et 2017.....	12
Tableau 6 : Récapitulatif des incendies de 2019 et 2020 dans la région maritime	15

DÉFINITION DE QUELQUES SIGLES

ANSAT	Agence Nationale pour la Sécurité Alimentaire du Togo
ASC	Agent de Santé Communautaire
BCPR	Bureau pour la Prévention des Crises et du Relèvement
CAP	Processus d'Appel Consolidé
CERF	Fonds Central d'Intervention d'Urgence
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CINU	Centre d'Information des Nations Unies
CHR	Centre Hospitalier Régional
CNPS	Comité National de Planification des Secours
CREN	Centre de Récupération et d'Éducation Nutritionnelle
CRS	Catholic Relief Services
CRT	Croix-Rouge Togolaise
CRTS	Centre Régional de Transfusion Sanguine
CREPA	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement
DGSCN	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DR	Direction Régionale
DPS	Direction Préfectorale de la Santé
DRPDAT	Direction Régionale de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
DRS	Direction Régionale de la Santé/ Direction régionale sud
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAT	Forces Armées Togolaises
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
MAEIRTE	Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et des Togolais de l'Extérieur
MAEDR	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural
MASPA	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation
MEHV	Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
MSPC	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MUHRF	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière
MEPSA	Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat
MATDDT	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires
MSHPAUS	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins
OCDI	Organisation de la Charité pour un Développement Intégral
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAF	Office National des Abattoirs et Frigorifiques
ORSEC	Plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial

PCIA	Plan de Contingence Inter Agences des Nations Unies
PEM	Prise en Charge Médicale
PEP	Poste d'Eau Potable
PNC	Plan National de Contingence
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRC	Plan Régional de Contingence
QUIBB	Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RRC	Réduction des Risques de Catastrophes
SNU	Système des Nations Unies
TdE	Togolaise des Eaux
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

INTRODUCTION METHODOLOGIQUE

Ce tout premier document du Plan Régional de Contingence Multirisques Région Maritime qui couvre la période d'avril 2021 à février 2023 se présente comme une des plus importantes recommandations de l'atelier d'élaboration du Plan National de Contingence (PNC) de mars 2021 à Aného.

Si le Plan National de Contingence est destiné à être un outil de réponse couvrant toute l'étendue du Territoire togolais, le Plan Régional de Contingence (PRC) a lui, pour vocation, de prévoir les mécanismes de réaction face à une catastrophe ou à une situation d'urgence à laquelle la région peut être confrontée. Outil de planification d'une réponse coordonnée, le PRC met les acteurs et les organes prévus dans le Plan ORSEC dans une synergie d'actions pour réduire les retards, les duplications et d'autres obstacles dans l'organisation de la réponse.

Pour aboutir au présent document, des travaux préliminaires de revue documentaire sur les données existantes sur la région ont été réalisées par les acteurs clés des plateformes de réduction des risques de catastrophes sous la coordination de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC). Les résultats de ces travaux ont servi de base de travail lors de l'atelier régional d'élaboration du PRC, du 26 au 29 avril 2021, à l'Hôtel Mélis-Opéra, à Tsévié.

Après avoir analysé le contexte régional sous les aspects du milieu naturel, de la démographie et des activités économiques, recensé les urgences précédemment connues par la région et donné un aperçu des capacités de résilience, les participants ont méthodiquement sélectionné les contingences potentielles qu'ils ont hiérarchisé suivant les critères de probabilité d'occurrence et de sévérité.

Pour la région Maritime, les quatre premières contingences retenues pour les vingt-quatre (24) prochains mois sont les Epidémies, les Inondations, l'Erosion côtière et les Vents violents.

Les plans de réponse sectoriels ont été proposés sur la base des expériences antérieures liées à la gestion des situations d'urgences et de catastrophes de la région.

Le PRC étant un document dynamique, à l'issue des travaux de l'atelier, des modalités de mise à jour de l'outil ont été définies pour la période avril 2023- mars 2025.

Les participants à l'atelier d'élaboration ont recommandé qu'une fois le Plan Régional de Contingence finalisé, il soit envisagé l'organisation d'une simulation pour tester la réactivité des acteurs et corriger les insuffisances du Plan en vue d'une réponse efficace en cas de situation d'urgence.

L'atelier a également recommandé la mise sur pied de groupes thématiques qui auront à mener régulièrement des analyses sur les différents domaines techniques des interventions (Opération, Santé, Sécurité, secours et assistance, WASH (Eau-Hygiène-Assainissement), Logistique, Communication, Système d'alerte précoce (SAP) et Administration.).

Le budget global du présent Plan de Contingence de la région maritime s'élève à neuf cent quatre-vingt-treize millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille (993 894 000) FCFA.

Le présent document est un cadre opérationnel de coordination des actions de prévention et de gestion des risques de catastrophes dont la mise en œuvre nécessite la mobilisation de tous les acteurs régionaux.

PREMIERE PARTIE : ANALYSE DU CONTEXTE REGIONAL

I. CADRE NATUREL DE LA REGION

Située à l'extrême sud du Togo, la région Maritime est localisée entre la région des Plateaux avec laquelle elle fait frontière au nord sur une longueur de 130 km, l'Océan Atlantique au sud sur 50 km, la République du Bénin à l'est sur 100 km dont le fleuve Mono sert de frontière naturelle et le Ghana à l'ouest sur une longueur de 80 km. La région Maritime couvre une superficie de 6 283 km² soit près de 11 % de la superficie totale du pays. Elle est la plus petite des cinq régions économiques du Togo.

1.1. Relief et géomorphologie

Le relief de la région Maritime est monotone et très peu contrasté avec des altitudes décroissant du nord au sud. Sur le plan géomorphologique, la région Maritime présente au nord une plaine d'érosion due aux cycles de formation successifs du fleuve Mono. La plaine sur le socle est la pénéplaine précambrienne, ensuite viennent le plateau du Continental Terminal et le Littoral dans des formations sédimentaires.

L'orographie de cette entité topographique présente deux plaines d'altitudes variables et séparées par un plateau. Il s'agit du sud au nord de la plaine du littoral qui comprend : la bande littorale, le système lagunaire¹, la falaise de terre de barre et le plateau de terre de barre².

En définitif, le littoral togolais est soumis depuis des années à une érosion marine particulièrement intense au niveau du port de Lomé et à l'entrée d'Agbodrafo. Cette érosion marine est bloquée dans son développement par le beach-rock jouant le rôle de brise-lames naturels. En effet, le beach-rock est une formation sédimentaire de plage consolidé par un ciment calcaire et affleurant dans la zone de balancement des marées.

1.2. Climat

La région Maritime connaît un climat de type équato-guinéen avec l'alternance de saisons pluvieuses et de saisons sèches couvrant les périodes suivantes :

- une grande saison de pluies allant du mi- mars à mi- juillet ;
- une petite saison sèche allant du mi- juillet à mi- septembre ;
- une petite saison de pluies allant du mi- septembre à mi- novembre ;
- une grande saison sèche allant de la mi-novembre à mi- mars.

¹ Ce système est constitué à l'ouest par la lagune de Lomé et à l'est par les lacs Togo et Zowla. Il est très développé dans les zones de Lomé et Aného mais interrompu entre Anfamé et Goumoukopé. Au total, le système lagunaire présente une zone marécageuse et inondable et est très difficile d'accès en saisons pluvieuses.

² Le plateau est pris en écharpe par la dépression de la Lama. Celle-ci permet de diviser le plateau en deux groupes : les plateaux du nord (plateau de Fogbé entre le Haho et le Lili, plateau de Tsévié entre le Lili et le Zio) et les plateaux du sud (plateau de Vogan-Attitogon entre Mono à l'est et Haho à l'ouest ; système lagunaire au sud et dépression au nord ; plateau de Kpogamé entre Lili et Zio ; plateau d'Agoènyivé entre Zio à l'est et la frontière avec le Ghana à l'ouest)

Les précipitations : elles se caractérisent par leur mauvaise répartition au cours de l'année et ont des répercussions négatives sur le développement agricole. Le total pluviométrique annuel varie dans la région entre 1000 et 1200mm.

Les températures : elles sont caractérisées par leur faible amplitude thermique annuelle et leur modération pendant toute l'année à cause de l'influence adoucissante de l'océan. Les mois de février, mars et avril sont les mois les plus chauds au cours de l'année. Les températures maximales atteignent parfois 36°7, 35°5 et 36°0. Les moyennes mensuelles minima se situent en août et varient entre 20 et 25°C. Les écarts thermiques croissent au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'océan : les maxima deviennent de plus en plus élevées et les minima de plus en plus basses.

L'humidité : l'humidité relative moyenne varie de 71 à 97 %. Les minima sont obtenus au mois de décembre et janvier 38 à 55 % tandis que les maxima sont observés en novembre, décembre 97 à 58 %.

L'insolation : elle exerce une grande influence sur les températures en particulier et sur le climat en général. Les données varient d'une station à l'autre. L'insolation est en général de l'ordre de 2000H/an pour toute la région.

L'évaporation : les données recueillies à la station de Tabligbo présentent un maxima dans le mois de mars à une valeur inférieure 150.2 mm et pour minima 100.1 qu'on observe au mois d'août.

Les vents : deux vents dominants, l'alizé maritime Sud-Sud-Ouest (SSW) qui amène la Mousson responsable des pluies et l'Harmattan, vent sec qui couvre toute la région aux mois de décembre-janvier étendu parfois à février.

1.3. Hydrographie

Le réseau hydrographique est relativement dense et comprend trois systèmes hydrographiques :

- Le système du Mono : d'une longueur de 560 km, en grande partie drainé par le territoire togolais, le Mono prend sa source dans le mont Alédjo-Koura et se jette dans l'Océan Atlantique au Bénin. Il forme dans la région Maritime, une frontière naturelle entre le Togo et le Bénin ;
- Le système Zio-Haho : le Zio, long de 178 km, prend sa source entre Sodo et Elé dans le mont Tobadia et le Haho, long de 140 km, prend sa source à Méliendo avec des affluents tels que Lili et Yoto ;
- Le système lagunaire : ce système est constitué à l'ouest par la lagune de Lomé et à l'est par les lacs Togo et Zowla. Il est très développé dans les zones de Lomé et Aného, mais interrompu entre Anfamé et Goumoukopé. Au total, il présente de vastes zones marécageuses, inondables et très difficiles d'accès en saison pluvieuse.

Outre les pluies, ces trois systèmes hydrographiques sont aussi alimentés par les eaux souterraines constituées de nappes à savoir :

- Les nappes de Paléogène et du Continental Terminal à l'ouest (Sanguéra, Agoènyivé, Lomé) ;
- Les nappes du Crétacé et du Continental Terminal au nord (Tsévié, Tabligbo, Afagnan) ;
- La nappe du Continental Terminal à l'est.

1.4. Végétation et faune

Végétation : la région Maritime a une végétation de type tropical. Elle va de la savane arborée à la savane arbustive en passant par le "bush". Sa dégradation est fort avancée. Sur le plateau Continental et la Pénéplaine domine une végétation rase constituée de "bush", formation végétale dense avec de petits arbustes et quelques baobabs de fourrés et de graminées diverses. Au nord de Vo et le long du Mono, on rencontre des palmeraies naturelles.

Dans la pénégplaine, on rencontre quelques forêts classées, des périmètres reboisés et des lambeaux de savanes. Le littoral est dominé par des touffes d'herbes éparses, de rôniers et de cocotiers.

Faune : la faune est relativement peu importante. Elle est surtout localisée dans la pénégplaine et dans les galeries forestières. L'écosystème entretient au niveau de la frondaison des oiseaux et au niveau des sols quelques bovidés, des primates et des duidés (cobes, gnibs, buffles, éléphants, phacochères, singes, écureuils, etc.) ainsi que l'avifaune (66 espèces dénombrées notamment : ibis, hérons, grue, oie, canard, sarcelle, pintade, enigle, etc.).

1.5. Sols

On rencontre cinq types de sols dans la Région Maritime :

Sols peu évolués : ils s'étendent de Zooti à Afagnan. Leur strate va du sable à l'argile alluviale. On les rencontre également sur tout le littoral où ils sont constitués de sable de mêmes caractéristiques que les sols du littoral sableux non salés.

Sols évolués : ils se répartissent en sols ferrugineux tropicaux lessivés à forte hydromorphie et à faible profondeur et en sols ferralitiques.

Sols ferrugineux tropicaux : les sols ferrugineux sont localisés dans le nord du Zio et du Yoto. Ils sont généralement sableux en surface avec horizon humifère stable, fragiles et très sensibles à l'érosion.

Sols ferralitiques : les sols ferralitiques se localisent au nord-ouest du Zio et sur les plateaux du Continental Terminal. Au nord-ouest de Zio, ces sols sont oxydés et hydrolysés par une pluviométrie abondante (1000 à 1200 mm par an) et de forte intensité d'où leur couleur rouge. Par contre sur les plateaux du Continental, leur texture est sableuse ou sablo-limoneuse en surface.

Sols hydromorphes : ils occupent les plaines alluviales du Zio, Haho, Lili et Mono, autour du lac Togo et le reste dans la dépression de la Lama. Ces sols ont une texture qui est tantôt uniforme, tantôt stratifiée.

II. CADRE HUMAIN

2.1. Evolution récente de la population

La population de la région Maritime est passée de 489 283 habitants en 1960 à 710 563 habitants en 1970. En 1981, d'après les résultats du recensement général de la population elle atteignait 1 040 241 habitants. Elle s'élève en 2000, à environ 1 379 000 et en 2010 à 2 599 955, soit 42% de toute la population togolaise.

2.2. Répartition de la population selon le milieu de résidence

Tableau 1 : Répartition de la population selon le milieu de résidence en 2010

Préfectures	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Golfe	1 477 658	93 850	1 571 508
Agoé-nyivé (sans Adécopé)			
Avé	4 441	89 371	93 812
Bas-mono	8 912	79 934	88 846
Lacs	24 891	147 257	172 148
Vo	17 340	192 735	210 075
Yoto	22 304	143 292	165 596
Zio	54 474	243 496	297 970
Total	1 610 020	989 935	2 599 955

Source : DGSCN, RGPH4 2010

Population rurale : à l'exception de leurs chefs-lieux, les préfectures de la région Maritime constituent des paysages ruraux essentiellement agricoles avec des villages et des hameaux très variables. Comme l'indique le tableau 1, **56,23%** de la population de la région Maritime est rurale.

Population urbaine : au Togo, la ville a fondement administratif et tout chef-lieu de préfecture est considéré comme une commune urbaine quelles que soient la taille de sa population et la proportion d'agriculteurs qu'il renferme. Dans l'ensemble, le taux d'accroissement des populations urbaines tourne autour de 4,2 %. Cette population urbaine est constituée essentiellement des fonctionnaires de l'administration publique et des institutions privées. Ainsi à Kévé, la population urbaine n'a guère dépassé le seuil de 5000 habitants depuis 2000. À Tsévié où sont concentrés la plupart des services déconcentrés et des sièges des acteurs non étatiques, le taux d'accroissement de la population tourne autour de 2%, en 2000, sa population urbaine est estimée à 40 681 et à 42 213 en 2003. En 2010 on a dénombré 54 474 habitants.

Pour les préfectures du Golfe et d'Agoé-nyivé, l'effectif élevé de leur population urbaine (1 571 508 habitants en 2010) est dû à l'attractivité de la capitale. Par contre la préfecture de l'Avé est très faiblement peuplée par rapport aux autres préfectures. Elle a enregistré moins de 100 000 habitants en 2010.

L'augmentation de la population urbaine est plus perçue dans les chefs-lieux de préfectures, ceci entraînera à coup sûr des besoins alimentaires, des services essentiels notamment en santé et éducation.

2.3. Densité de la population

En 2010, la densité moyenne de la région s'élevait à 414 habitants/ km² contre une moyenne nationale de 109 habitants/ km². La région Maritime est la région ayant la plus forte concentration humaine par km² suivie respectivement des régions des Savanes (98 habitants/ km²), Plateaux (80 habitants/ km²), de la Kara (66 habitants/ km²) et Centrale (48 habitants/ km²).

Le tableau 2 ci-dessous présente la densité de population de la région Maritime en 2010. Toutes les préfectures de la région ont une densité de population supérieure à la moyenne nationale. Avec une superficie de 6 283 km², la région Maritime connaît une inégale répartition spatiale de la population, ceci peut s'expliquer par la diversité de la structure de peuplement qui la caractérise. On peut distinguer des zones à habitats dispersés, des zones de villages regroupés, des grands centres urbains ou des villages de petite ou moyenne taille. La préfecture la moins dense est celle de l'Avé.

Outre la préfecture de l'Avé, les vallées et les dépressions sont presque inhabitées et non cultivées. Cette inégale répartition spatiale de la population s'explique par : la concentration d'infrastructures et d'équipements, les structures sociales dans les grandes villes et les conditions naturelles comme la fertilité des sols et les ressources en eau.

Tableau 2 : Densité de peuplement par préfecture selon les estimations de 2010

Préfectures	Superficie en km ²	Population	Densité (hbts/Km ²)
Golfe	373	1 571 508	4213
Agoé-nyivé			
Avé	1035	93 812	91
Bas-mono	326	88 846	273
Lacs	413	172 148	417
Vo	747	210 075	281
Yoto	1246	165 596	133
Zio	2143	297 970	139
Total	6283	2 599 955	414

Source : DGSCN, RGPH4 2010

2.4. Composition par sexe et par âge

La population masculine est estimée à 1 248 354 contre 1 351 601 femmes. Il naît plus de femmes que d'hommes. Le tableau 3 présente la composition par sexe et par tranche d'âge de la population de la région Maritime en 2010. Cette population est très jeune, composée de près de 51% des moins de 15 ans, 42% des 15 à 50 ans, 5% des 50 à 75 ans et de 2% des plus de 75 ans.

Tableau 3 : Population par sexe et par tranche d'âges de la région

Groupe d'âges	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Moins d'un an	36 793	35 716	72 509
1 – 4 ans	131 625	127 147	258 772
5 – 9 ans	171 450	169 702	341 152
10 – 14 ans	143 785	143 776	287 561
15 – 19ans	126 681	133 346	260 027
20 – 24 ans	117 522	138 474	255 996
25 – 29 ans	109 024	135 125	244 149

30 – 34 ans	99 819	105 715	205 534
35 – 39 ans	79 982	84 504	164 486
40 – 44 ans	64 423	68 002	132 425
45 – 49 ans	50 349	52 436	102 785
50 – 54 ans	37 482	42 792	80 274
55 – 59 ans	24 786	27 754	52 540
60 – 64 ans	18 453	24 355	42 808
65 – 69 ans	10 433	16 353	26 786
70 – 74 ans	8 723	15 117	23 840
75 – 79 ans	4 485	8 441	12 926
80 ans et plus	8 918	19 250	28 168
Non déclaré	3 621	3 596	7 217
Total	1 248 354	1 351 601	2 599 955

Source : DGSCN, RGPH4 2010

2.5. Population active

L'enquête QUIBB 2015 relative aux personnes pouvant répondre aux critères de mise en activités (population en âge de travailler, entre 15 et 64 ans), les femmes représentent 99,9% contre 96,3% d'hommes. Cependant, au regard des difficultés d'embauche, la population en activité représente 76,8%. Sur cet effectif, les femmes représentent 74,6% contre 79,1 % des hommes.

2.6. Structures traditionnelles

L'exercice du pouvoir traditionnel s'effectue à travers différents organes. En effet, le chef ne gouverne pas seul. Il incarne un organe central et est aidé dans sa tâche par d'autres organes. Dans la région Maritime, plusieurs termes servent à désigner le chef. Néanmoins tous ces termes aboutissent à l'application de l'autorité. Chez les Ewé et Mina, le chef de village peut être appelé Fia, Fio, Togbui, Ega, Nana. Le chef de canton est appelé Togbuigan. La chefferie traditionnelle est officiellement reconnue parce qu'elle a une influence et un prestige considérables.

Le chef traditionnel est à la fois l'interlocuteur d'office de l'administration et le représentant des habitants qui sont censés l'avoir choisi librement et au nom desquels il s'exprime. Il faut reconnaître aussi que la présence de la chefferie traditionnelle est remarquable dans les manifestations officielles aux côtés des autorités administratives. Si nous nous référons à l'histoire, nous constatons qu'à l'époque coloniale, les autorités traditionnelles locales étaient associées à l'exercice du pouvoir. Elles étaient les intermédiaires entre l'autorité administrative et la population locale en matière de perception d'impôts et du contrôle de la vie politique des populations.

Aujourd'hui encore, la chefferie constitue une sorte de courroie de transmission entre la population locale et l'autorité. Si par exemple les habitants d'un quartier ont des requêtes à formuler, ils s'adressent aux chefs du quartier/village. Ceux-ci saisissent le chef de canton qui à son tour porte la requête au niveau de l'autorité. En retour, lorsque l'autorité veut faire passer un message à la population, elle le fait par l'intermédiaire du chef de canton. Celui-ci

transmet le message aux chefs de village en conseil des chefs. La chefferie traditionnelle joue le rôle de garant des us et coutumes.

2.7. Litiges

Les conflits intercommunautaires sont souvent liés aux fonciers et à la transhumance.

2.8. Fêtes traditionnelles

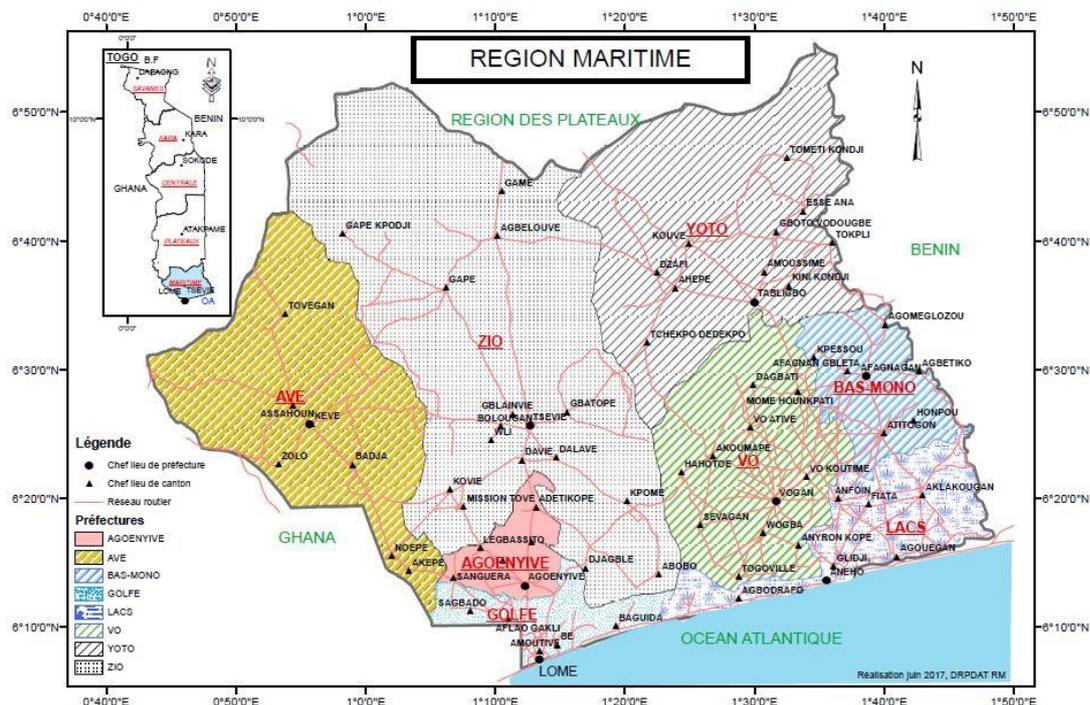
Dans la région Maritime, on dénombre plusieurs fêtes traditionnelles dont : Ayizan dans Zio, Ekpessosso dans les Lacs, Ogbezanadjinokou dans Yoto, etc.

2.9. Mouvements migratoires

Dans la région Maritime, toutes les préfectures sont touchées par l'exode rural. Les zones rurales sont caractérisées par une dégradation de l'agriculture vivrière traditionnelle et l'insuffisance de services sociaux de base. Les zones d'accueil sont généralement les chefs-lieux de préfectures, ce qui provoque une surcharge humaine créant des difficultés au processus du développement.

2.10. Organisation administrative

La région Maritime est répartie en huit (8) préfectures : Avé, Agoè-Nyivé, Bas-Mono, Golfe, Lacs, Vo, Yoto et Zio. Ces 8 préfectures sont découpées en 32 communes et 75 cantons.



Source : INSEED , 2020

Figure 1 : Carte administrative de la région Maritime

Tableau 4 : Répartition spatiale des préfectures

N°	PREFECTURES	DENOMINATION / COMMUNES	CHEF-LIEU	SUPERFICIE (km ²)	NOMBRE DE CANTON
1	Agoé-Nyivé	Agoé-Nyivé 1	Agoè-Nyivé	46	1
2		Agoé-Nyivé 2	Légbassito	24	1
3		Agoé-Nyivé 3	Vakpossito	4	1
4		Agoé-Nyivé 4	Togblé	26	1
5		Agoé-Nyivé 5	Zanguéra	22	1
6		Agoé-Nyivé 6	Adétikopé	44	1
7	Golfe	Golfe 1	Bè- Afedomé	56	1
8		Golfe 2	Hédzranawoé	15	1
9		Golfe 3	Doumasséssé	16	1
10		Golfe 4	Amoutiévé	15	1
11		Golfe 5	Aflao-Gakli	21	1
12		Golfe 6	Baguida	41	1
13		Golfe 7	Aflao-Sagbado	43	1
14	Avé	Avé 1	Kévé	787	5
15		Avé 2	Noepé	248	3
16	Bas-Mono	Bas-Mono 1	Afagnagan	218	4
17		Bas-Mono 2	Attitongon	108	3
18	Yoto	Yoto 1	Tabligbo	422	4
19		Yoto 2	Ahépe	417	3
20		Yoto 3	Gboto	407	5
21	Vo	Vo 1	Vogan	221	2
22		Vo 2	Togoville	108	2
23		Vo 3	Dzrékpo	194	3
24		Vo 4	Akoumapé	224	3
25	Lacs	Lacs 1	Aného	57	3
26		Lacs 2	Aklakou	227	2
27		Lacs 3	Agbodrafo	81	1
28		Lacs 4	Anfoin	48	3
29	Zio	Zio 1	Tsévié	889	8
30		Zio 2	Kovié	230	4
31		Zio 3	Agbélouvé	654	2
32		Zio 4	Gapé-Centre	370	2
TOTAL	8	32		6 283	75

Source : Décret N° 2017-144/PR fixant le ressort territorial et chef-lieu des communes des régions Maritime et des Savanes

III. ECONOMIE

3.1. Ressources économiques

Les principales activités économiques de la région sont : agriculture, élevage, pêche, commerce, exploitation forestière et exploitation sédimentaire.

L'agriculture : dépendante des pluies, encore au stade traditionnel, elle est caractérisée par de petites exploitations agricoles. Diversifiée, ses pratiques culturelles varient peu, car elles sont réglementées plus par les habitudes, traditions sociales et nutritives que par le milieu pédologique. Elle souffre d'une surexploitation des terres qui entraîne un appauvrissement des sols surtout dans les préfectures de Vo, des Lacs et du Golfe engendrant ainsi une baisse des rendements agricoles. Les spéculations dominantes de l'exploitation varient légèrement selon les préfectures. Malgré une augmentation de la superficie du coton, la culture vivrière demeure le pivot de l'activité agricole dans la région.

La production animale : elle regroupe l'élevage de bovins, de petits ruminants, de porcins, de la volaille à exploitation traditionnelle et constitue la seconde activité de la majorité des paysans. La répartition du cheptel dans la région n'est pas homogène. La Préfecture de Golfe est le premier producteur des bovins, des ovins et des caprins avec respectivement 74 %, 77% et 66 % de ce cheptel régional. La Préfecture de Zio vient en deuxième position pour l'élevage des bovins, ovins et caprins avec respectivement 7%, 8 % et 8 % du cheptel régional (Estimation Direction de l'élevage, 2020). L'élevage des volailles dans la région est caractérisé par deux modes d'exploitations : traditionnel et moderne (industriel, semi-industriel, artisanal et familial). L'aviculture vient en première position, suivie de l'élevage des petits ruminants.

Les animaux sont enfermés durant la période de culture et nourris des sous-produits agricoles, ménagers et de meunerie, aussi de la drêche de boisson locale. En saison sèche, les animaux sont en semi-liberté.

Production halieutique : la région Maritime dispose de plus de ressources halieutiques par rapport aux autres régions du pays. Ce sont des ressources maritimes, lagunaires (Lac Togo et Lagune), fluviales (Mono, Zio et Haho) et piscicoles.

Dans la région Maritime, on pratique trois (3) types de pêche : pêche maritime artisanale, pêche maritime semi-industrielle et pêche continentale.

La pêche maritime artisanale et semi industrielle est largement pratiquée par plusieurs groupements de pêche installés le long de la côte. L'exploitation des lagunes, lacs et fleuves est une activité familiale de subsistance. Chaque équipe dispose de son matériel de pêche, pirogue, moteur hors-bord, senne tournante (watcha), senne de plage (Yovodo), filets maillants, lignes et chalut.

D'une manière générale, la pêche maritime qui s'étend de juillet à septembre est subordonnée à certaines contraintes telles que : l'étroitesse des eaux continentales, les eaux maritimes pauvres en poissons, la pêche maritime saisonnière.

Production forestière : le régime forestier tire son origine de la désertification au Togo. En effet, le bois de feu et le charbon de bois constituent des combustibles essentiels aussi bien pour une grande majorité de ménages que pour bon nombre d'unités artisanales (tenancières de restaurants, fabricants de bière locale).

Sur le plan institutionnel, le département ministériel en charge de l'environnement et des ressources forestières est déconcentré au niveau de la région à travers ses directions régionale et préfectorales, puis par des postes de contrôle des produits forestiers.

On dénombre dans la région des aires protégées, notamment la forêt de Togodo sud, et quelques plantations à Avédjé, Dono et Lilicopé.

Depuis l'institution de la Journée de l'Arbre, le département produit des plants à travers principalement l'Office de développement et d'Exploitation Forestière (ODEF) et le centre de recherche et de production forestière de Davié.

3.2. Incidence de la pauvreté

Selon le profil de la pauvreté et de la vulnérabilité au Togo, en termes d'individus, l'incidence de la pauvreté est nettement plus élevée en milieu rural, où l'on dénombre 81,2 % de pauvres qu'en milieu urbain qui en compte 47,7 %. En termes de contribution relative, en prenant en compte le poids démographique, seulement 23,0 % de pauvres vivent dans les milieux urbains contre 77,0 % en milieu rural. En plus, la sévérité de la pauvreté est beaucoup plus marquée en milieu rural, où elle touche environ 17,7 % de la population contre 5,8 % en milieu urbain.

Au-delà de ces disparités au niveau du milieu de résidence, les différences significatives subsistent également sur le plan régional. L'incidence de la pauvreté est très élevée dans toutes les régions du Togo à l'exception de Lomé. L'incidence particulièrement faible à Lomé et sa périphérie (38,0 %) contraste avec celle des autres régions qui varie entre 62,9 % et 94,1 %, surtout avec celle de la région des Savanes qui est la région qui compte le plus de pauvres en termes de proportion, soit 16,8% de pauvres, moins que les régions Maritime et Plateaux qui cumulent 46,4%.

Le taux de pauvreté ou l'incidence de la pauvreté qui mesure la proportion de la population pauvre vivant avec un revenu par tête en dessous du seuil de pauvreté monétaire, est estimé à 53,5% en 2017 au niveau national soit une différence de 1,6 points par rapport à celui de QUIBB 2015 (55,1%).

Dans la Maritime, l'incidence de pauvreté est passée de 45,3% en 2011 à 52,6% en 2017, soit une augmentation du taux de pauvreté de 7,3 points. Quant à Lomé Commune, elle est passée de 27,0% en 2011 à 30,3% en 2017, soit une augmentation de 3,3 points (Cartographie de la pauvreté au Togo, 2017).

3.3. Seuils de pauvreté

- Seuil de pauvreté monétaire

Après le choix d'un indicateur de bien-être, il faut disposer d'un seuil de pauvreté. Ce seuil est conçu de manière à permettre de classer les personnes pauvres ou non pauvres et à déterminer leurs besoins minima. La difficulté est de définir ces besoins minima (alimentaires et non alimentaires).

Le seuil de pauvreté de 2015 a été obtenu en actualisant celui de 2011 par le taux d'inflation entre 2011 et la période de collecte de l'enquête (juillet et août 2015). Sachant que le seuil national en 2011 était de 323 388 francs CFA, et que le déflateur en août 2015 était de 1,065, le nouveau seuil en 2015 s'obtient en multipliant le seuil de 2011 par ledit déflateur. Le seuil de pauvreté au niveau national est alors de 344 408 francs CFA. (Source : Profil de pauvreté au Togo, Avril 2016)

- Seuil de pauvreté alimentaire

En 2006, le calcul de pauvreté alimentaire a visé la sélection d'un panier de biens de 77 produits individualisables pour le calcul du seuil de pauvreté alimentaire. Ce panier qui représente 94,2% des produits alimentaires entrant dans l'équation de niveau de vie des ménages, est en plus composé dans toutes les régions du pays.

En 2011, une autre méthodologie de calcul du seuil de pauvreté alimentaire a été adoptée. Il est estimé sur la base de 1\$ US par jour et par équivalent adulte (ce qui donne 162 900 FCFA pour une année). Cette méthode a été utilisée en 2015, pour déterminer le seuil en utilisant la moyenne du coût d'un dollar US en monnaie locale sur les douze (12) derniers mois précédents l'enquête (de septembre 2014 à août 2015). Cela correspond donc à 562,67 FCFA par jour par équivalent adulte, soit un seuil de pauvreté alimentaire annuel de 202 560 F CFA. (Profil de pauvreté au Togo, Avril 2016).

Tableau 5 : Tableau comparatif de la pauvreté monétaire en 2011 et 2017

N°	Préfecture	Incidence (%)		Profondeur (%)		Sévérité (%)	
		2011	2017	2011	2017	2011	2017
1	Golfe	32,6	47	10,4	18	4,7	9
2	Agoé-Nyivé	--	37	--	12	--	6
3	Avé	54,6	53	19	20	8,9	10
4	Bas-Mono	58,9	64	21,2	32	10,2	18
5	Lacs	48,3	59	16,5	25	7,7	14
6	Vo	56,1	61	19,9	26	9,4	14
7	Yoto	57,1	64	20,6	27	9,9	15
8	Zio	53,3	57	18,8	23	8,9	12

Source : DGSCN, Cartographie de pauvreté au Togo, 2017

- Facteurs expliquant cette incidence de la pauvreté

Cet état de pauvreté est lié en partie aux facteurs suivants : l'irrégularité et l'insuffisance des précipitations, le matériel agricole traditionnel (instruments aratoires), l'appauvrissement des sols, l'insuffisance d'utilisation de la fumure, les prix à la production non rémunérateurs et l'enclavement de certaines zones de production.

3.4. Contraintes, atouts, potentialités et opportunités pour le développement

- Contraintes de développement

La région Maritime est confrontée à des contraintes majeures de développement dont les principales sont : faible revenu par habitant avec des zones d'extrême pauvreté caractérisées par une forte autoconsommation de la production, étroitesse du marché intérieur, insuffisance de tissus industriels, faible couverture en infrastructures et équipements de base, pression humaine sur les écosystèmes, non maîtrise des problèmes démographiques, mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace et appauvrissement des sols surexploités.

- Atouts, potentialités et opportunités pour le développement

Ils sont : disponibilité de vastes étendues de pâturages naturels et de possibilités de cultures de pâturages artificiels pour le développement de l'élevage, réseau hydrographique relativement dense favorable aux aménagements hydroagricoles, à la pisciculture et aux maraîchages, disponibilité de terres encore fertiles, sous-sol recelant une gamme d'indices de richesses minières et population dynamique constituant un gage certain de la force de travail nécessaire.

IV. CONTEXTE DE VULNERABILITE ET DE RISQUES DE CATASTROPHES

4.1. Aléas récurrents dans la région maritime

La région maritime connaît des aléas qui représentent des risques de catastrophes pour les habitants. Les aléas les plus souvent rencontrés sont :

- Origine naturelle

- Épidémies ;
- Inondations ;
- Tempêtes et vents violents ;
- Sécheresses ;
- Erosion côtière.

- Origine anthropique

- Feux de végétation ;
- Incendies ;
- Accidents de circulation ;
- Accidents industriels ;
- Pollutions ;
- Érosions ;
- Conflits intercommunautaires ;
- Menaces.

4.1.1. Aléa Epidémies/Epizooties

Depuis mars 2020 à ce jour, le Corona Virus sévit au Togo avec un nombre croissant de cas de jour en jour. La région maritime est la plus touchée. Elle compte au 26 avril 2021, 10340 cas confirmés. Avant la survenue de cette pandémie, la région faisait face à un certain nombre d'épidémies dont les plus récurrentes sont : le choléra, diarrhée rouge, MBE, méningite et la fièvre jaune.

L'existence des épizooties de charbon bactérien, de peste porcine africaine, de chenille légionnaire d'automne constitue un risque majeur pour la population. Aussi, note-t-on la peste des petits ruminants, la pseudo-peste aviaire.

4.1.2. Aléa Inondations

Les inondations au niveau de la région sont dues à la concentration de fortes pluies sur une courte période allant souvent de mi-juillet à octobre. Mais la pluviométrie à elle seule ne suffit pas pour expliquer le phénomène. Ce dernier tire aussi sa source de l'installation anarchique des habitations et des activités humaines sur les berges des cours d'eau et les bas-fonds, du déboisement, de l'insuffisance et de la mauvaise gestion des ouvrages de drainage des eaux pluviales et d'assainissement. La gravité de l'aléa inondation provient du fait qu'il peut entraîner des maladies hydriques (choléra, paludisme, etc.).

En effet, en 2019 la région a enregistré les inondations occasionnant d'importants dégâts matériels dans 15 localités réparties dans cinq (05) préfectures. Au total on dénombre 19 312 sinistrés et sept (07) pertes en vies humaines. En 2020, les inondations ont touché 21 localités faisant 1201 sinistrés et d'importants dégâts matériels.

4.1.3. Aléa Tempêtes/vents violents

Les vents violents sont aussi fréquents dans la région maritime. En 2019, la région a enregistré des cas de vents violents entraînant d'importants dégâts dans trois (03) préfectures (Agoè-nyivé, Golfe, Bas-mono). On dénombre 650 sinistrés. En 2020, les vents violents ont touché les préfectures de Bas-mono, de Vô et de Yoto faisant 1595 sinistrés.

4.1.4. Aléa Feux de végétation

Les feux de végétation constituent un frein à la conservation, à la régénération, au développement des écosystèmes forestiers, à la conservation des sols et à la production agricole. La pratique des feux précoces menés jusqu'ici par les services de l'environnement n'a toujours pas donné des résultats escomptés à cause des difficultés liées à la gestion de la transhumance et au phénomène de braconnage. Il est difficile de sensibiliser, d'associer et de faire participer activement les acteurs qui en sont généralement à l'origine.

4.1.5. Aléa Incendies

Un incendie est un feu non maîtrisé, ni dans le temps, ni dans l'espace conduisant à l'embrasement d'un édifice, d'une maison, d'une végétation, etc. Il est caractérisé par son pouvoir à s'étendre rapidement et ses conséquences destructrices tant sur l'environnement dans lequel il évolue que sur les êtres vivants.

Chaque année, il se produit des incendies qui détruisent des édifices, des cultures, des récoltes et même des habitations dans certaines localités, entraînant, des pertes économiques, des dommages sur l'environnement et des pertes en vies humaines.

Les causes d'incendies sont nombreuses : naturelles (foudre, soleil...), humaines (imprudence, ignorance, malveillance, négligence, criminel) et énergétiques (thermique, électrique, mécanique...). Le stockage et la vente illicite des produits inflammables sont des facteurs

aggravant des risques d'incendies. Il est à noter que les incendies d'origine électrique sont les plus récurrents.

Tableau 6 : Récapitulatif des incendies de 2019 et 2020 dans la région maritime

1er Janvier au 31 décembre 2019

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	J	F	M	Total
Nbre de cas d'incendie	31	24	28	12	18	19	17	23	15	10	09	38	244

1er Janvier au 31 décembre 2020

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	J	F	M	Total
Nbre de cas d'incendie	25	20	23	27	19	27	15	26	20	361	31	44	313

4.1.6. Aléa : Conflits intercommunautaires

Les conflits intercommunautaires sont le plus souvent d'origine foncière et la pratique de la transhumance.

Au Togo, le régime foncier est régi par le droit coutumier et moderne. Selon ce droit, la terre appartient aux collectivités. Cette situation engendre le plus souvent des conflits entre des communautés qui se réclament le droit de propriété.

La transhumance, censée se tenir entre février et mai dans le couloir défini, n'est souvent pas respectée et engendre des dégâts importants sur le plan social, environnemental et économique. Ce phénomène s'accroît avec la sédentarisation de certains transhumants et la conversion tacite des zones agricoles en zones d'élevage et de pâturage. Les transhumants sont souvent à l'origine des feux tardifs qui constituent une menace pour les aires protégées. Leurs troupeaux causent des dégâts aux cultures et aux récoltes, source de conflits. A titre d'exemple, en 2020, la région a enregistré 38 cas de dévastation de parcelles traités par des comités préfectoraux de transhumance.

4.1.7. Aléa : Erosion côtière

L'érosion côtière résultant de la modification des rythmes d'animation hydrodynamiques et de transit sédimentaire se trouve exacerbé par l'élévation du niveau marin consécutif au phénomène du réchauffement de la planète. Cette érosion provoque un recul moyen de la côte de l'ordre de 3 à 5 m/an avec toutefois des vitesses extrêmes de 10 à 12 m/an dans certains segments de côte, engloutissant des centaines d'hectares de terre avec les infrastructures qu'ils portent, créant un paysage de désolation. Les déplacements de populations qui en résultent engendrent des problèmes d'occupation de l'espace, la prolifération des habitations précaires en zones non constructibles (zones inondables), des occupations provisoires de terrains appartenant à d'autres collectivités, générant des conflits fonciers.

Entre autres défis environnementaux de la zone côtière, la pollution sédimentaire envase les systèmes marins et côtiers et réduit les possibilités de productivité de certaines espèces ; l'inondation s'installe à chaque saison des pluies, ennoyant les usagers sur les terres de bas niveau topographique autour des drainages (MERF : TCNCC, 2015).

4.2. Conséquences des situations d'urgence ou de catastrophes

Les conséquences sont très perceptibles dans la région, surtout ces dernières années avec les phénomènes des changements climatiques, l'érosion côtière, la perte de la diversité biologique, les déficits alimentaires, le développement des maladies, les dégâts matériels et la dégradation du cadre de vie.

L'impact des changements climatiques se manifeste par l'aggravation des risques d'incendie et la sévérité des feux de végétation entraînant le dépérissement voire même la disparition des espèces les plus sensibles. Ces impacts provoqueraient l'assèchement du climat et réduirait la disponibilité en eau et en nutriments, limitant le fonctionnement physiologique des arbres surtout ceux de petit diamètre (MERF : Sixième rapport national sur la diversité biologique du Togo 2014-2019).

Région	Préfecture	Canton	Inondations	Pluies accompagnées de vents violents	Vents violents	Total général
Maritime	Agoè Nyévé	Agoè Nyévé	289			289
Maritime	Agoè Nyévé	Agoe-gnivé I			12	12
Maritime	Agoè Nyévé	Légbassito	32			32
Maritime	Agoè Nyévé	Togblécopé	946			946
Maritime	Bas-Mono	Agbetiko	291			291
Maritime	Bas-Mono	Agomé Glozou	2820			2820
Maritime	Bas-Mono	Bas-mono I	465			465
Maritime	Golfe	Aflao Gakli	1295			1295
Maritime	Golfe	Amoutivé	1087		90	1177
Maritime	Golfe	Baguida	6171			6171
Maritime	Golfe	Bè centre	387			387
Maritime	Golfe	Bè-est	654			654
Maritime	Golfe	Golfe I			54	54
Maritime	Golfe	Tokoin N'kafu	68			68
Maritime	Lacs	Aklakou	4478			4478
Maritime	Lacs	Fiata	100			100
Maritime	Vô	Vo i	229			229
Total général			19312	0	156	19468

4.3. Mesures préventives

Les mesures de prévention ont consisté :

- à l'identification des zones à risques : les berges des cours d'eau, les bas-fonds, le corridor d'interconnexion électrique (haute tension) ;
- aux campagnes de sensibilisation, d'éducation et d'information : les focus groups, les ateliers et forum de formation, des interviews et thèmes développés à travers les médias, etc.

4.4. Mesures d'atténuation et de secours d'urgence

Elles ont consisté à :

- la mise en place du système d'alerte et de secours des sinistrés.

Un système d'alerte vise à mettre une stratégie (réponse) rapide sous forme de mesures de protection de la population. Bien que ce système vise principalement le secours d'urgence des sinistrés en cas de catastrophes, il permet la prévention et l'atténuation des risques à travers les organes de planification des secours et les organes de gestion en urgences. Il est mis en œuvre à travers le Plan ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile) au niveau régional, préfectoral et local. Les rôles et les responsabilités des différents acteurs permettent une meilleure mise en œuvre du plan ORSEC. Plusieurs comités relatifs à la gestion de l'environnement, la transhumance, les aires protégées, des forages ruraux, ont été également mis en place au niveau local.

- la reforestation des zones dégradées et sensibles

La protection et la restauration des zones sensibles et dégradées figurent parmi les objectifs spécifiques du programme national de reboisement (PNR) du Togo 2017-2030, phase 1 2017-2021. L'objectif de l'intervention du PNR dans la région Maritime est de reconstituer les écosystèmes fragiles du littoral afin qu'ils puissent fournir à nouveau les services écosystémiques, indispensables dans le contexte actuel de l'urbanisation galopante, de la demande croissante en bois énergie, de dégradations dues aux exploitations minières et aux effets adverses des changements climatiques.

Sur le littoral, des surfaces non négligeables de mangroves, de forêts sacrées, de forêts marécageuses, de savanes inondables à Mitragyna, etc. pourront servir de banques de graines. Plusieurs initiatives de restauration de mangroves sont en cours à Aného, autour du Lac Togo, de la lagune d'Aného, du secteur Zalivé-Zowlagan, et de Djeta. La conservation à travers les forêts sacrées est assez répandue dans la région.

D'importantes surfaces inondables appartenant à des collectivités peuvent être sujettes au reboisement ou à la restauration sous forme de forêts communautaires. Une partie du littoral a un statut de site RAMSAR depuis 2007 et sa partie orientale est incluse dans la réserve de biosphère transfrontalière du Delta du Mono depuis 2015 où se déroulent de nombreuses activités de restauration. Les savanes inondables dans les vallées du Mono, du Haho et de Zio représentent des atouts majeurs pour la restauration.

V. CAPACITES DE RESILIENCE

5.1. Efforts du gouvernement

Le processus de mise en œuvre du Cadre d'Action de Sendai pour les nations résilientes aux catastrophes dont le Togo fait partie, a abouti à la mise en place des outils de planifications stratégiques dont le Plan national de développement en son axe 3, effet 4 qui prend en compte la thématique RRC, la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes, la politique nationale de la protection civile, et des cadres d'orientation tels que les plateformes nationale, régionales et préfectorales pour la réduction des risques de catastrophes, etc.

La mise en œuvre de ces outils a permis d'amorcer le renforcement de capacités des acteurs impliqués dans la gestion des situations d'urgences et de catastrophes, d'élaborer des plans

d'actions des plateformes régionales, des cartes à risques d'inondations dans les régions Maritime et des Savanes, du guide des élus locaux pour la réduction des risques de catastrophes, des plans national et régionaux de contingence, le plan ORSEC et de mener des activités de recherches sur les tendances climatiques et les risques associés, etc.

Aussi, face aux situations d'urgence, le gouvernement et ses partenaires apportent-ils assistance humanitaire aux sinistrés. L'appui post-catastrophe au relèvement n'est pas du reste.

5.2. Capacités de résilience de la région

La région est dotée d'une plateforme régionale et des plateformes locales de réduction des risques de catastrophes. Ces plateformes sont des cadres d'échanges, d'orientations et de concertations entre les acteurs impliqués dans la thématique présidées par les préfets. Les structures clés qui composent ces plateformes sont entre autres :

- Direction Régionale de l'Agence Nationale de la Protection Civile ;
- Direction Régionale de la Planification du Développement et de l'Aménagement du Territoire ;
- Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural ;
- Direction Régionale de l'Eau et de l'hydraulique villageoise ;
- Direction Régionale de la Santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins ;
- Direction Régionale de l'Action Sociale ;
- Direction Régionale de l'Environnement ;
- Direction Régionale des Travaux Publics ;
- Urbanisme (ANASAP) ;
- Direction Régionale de l'Agence Nationale de la Sécurité Alimentaire du Togo (ANSAT) ;
- Corps des Sapeurs-pompiers ;
- Forces de Défenses et de Sécurité ;
- Croix Rouge Togolaise ;
- etc.

En outre, la région dispose des institutions régionales de coordination du développement qui concourent au renforcement de la résilience. Il s'agit entre autres de :

- Comité Régional de Développement et de l'Aménagement du Territoire (CRDAT)
- Commission Régionale de Développement et de l'Aménagement du Territoire (CORDAT)
- Comités Locaux de Développement et de l'Aménagement du Territoire (CLDAT)
- Commissions Locales de Développement et de l'Aménagement du Territoire (COLDAT)

En termes d'infrastructures disponibles, la capacité de résilience de la région repose sur :

➤ Les structures sanitaires : infrastructures, équipements et personnel de santé :

La région maritime comporte six (06) districts sanitaires (Zio, Vo, Yoto, Bas-Mono, Lacs et Avé) coordonnés par la Direction Régionale de la Santé (DRS) de la région maritime basée à Tsévié. Chaque district sanitaire est dirigé par un directeur préfectoral de la santé (DPS).

En 2020, les structures sanitaires comprennent des unités de soins périphériques publiques de type I et II (146), des hôpitaux de district (04), des structures privées et confessionnelles (103), etc. La région abrite également un CHR à Tsévié dans le Zio, un hôpital psychiatrique à Aného dans les Lacs qui est une référence nationale et des hôpitaux confessionnels dont l'hôpital de référence St Jean de Dieu d'Afagnan dans le Bas Mono, l'hôpital Regina Pacis, le CMS Ste Bakhita dans le Golfe et le CMS « des Sœurs de la Providence » de Kouvé dans le Yoto.

Le système de santé est piloté à ce jour dans la région par 2142 agents. Cet effectif prend en compte le personnel de l'hôpital St Jean de Dieu d'Afagnan et de celui du CMS Providence de Kouvé. Le nombre de lits moyen est de 0,80 lit pour 1 000 habitants contre 3 lits pour 1 000 selon les normes de l'OMS.

En 2021, les estimations en termes de couverture par le personnel de santé donnent : un (1) médecin pour 24 689 habitants contre 10 000 habitants pour l'OMS, un (1) assistant médical pour 13 248 habitants contre 1 000 habitants pour l'OMS, une (1) sage-femme pour 22 631 habitants contre 4000 habitants pour l'OMS.

➤ **Le corps des Sapeurs-pompiers :**

Deux casernes d'incendie et de secours du Corps des sapeurs-pompiers (principale force de secours) défendent à ce jour les huit préfectures de la région maritime.

La première caserne d'incendie et de secours a son poste de commandement à Lomé Nyekonakpoè, et la 2^{ème} caserne d'incendie et de secours à Agoè-nyivé dans l'enceinte de l'Etat-Major Général des forces armées togolaises.

Ces deux unités du Corps des sapeurs-pompiers de par leur finalité (secours d'urgence) et de par leur positionnement (confluence des chaînes organiques et fonctionnelles) défendent un secteur qui présente de nombreux sites d'intérêt national (étatique, industriel...) et concentre les risques sociétaux, naturels ou technologiques. Ces risques qui s'y trouvent, constituent une problématique opérationnelle importante, eu égard à la complexité des aléas et aux enjeux sécuritaires et économiques nationaux et internationaux.

En pleine montée en puissance pour une implantation et un maillage judicieux dans la région maritime, les unités présentes disposent d'équipements de secours d'urgences, et des moyens d'interventions divers moins adaptés aux risques.

➤ **Génie militaire**

Les FAT disposent en leur sein d'une direction générale chargée des infrastructures de défense (DGID) qui a une compétence nationale. En outre, le génie militaire en pleine restructuration, projette créer des structures décentralisées.

➤ **Travaux publics : matériel et équipements (pelleteuses, excavatrices, etc.)**

Depuis l'ouverture du secteur aux entreprises privées, peu d'efforts ont été faits pour doter la Direction des travaux publics d'équipements et matériels d'intervention. Le rôle majeur de cette direction aujourd'hui est la supervision des travaux d'aménagement et de réalisation d'infrastructures dans la région. En conséquence, le matériel existant est aujourd'hui hors usage.

La région regorge de Petites et Moyennes Entreprises (PME) des Bâtiments et Travaux Publics. Cependant, la difficulté au niveau de ces structures est l'insuffisance d'équipements spécialisés et d'engins lourds.

➤ **Hydraulique : sources d'eau potable, réseaux, forages, taux de couverture**

Le secteur de l'approvisionnement en eau potable se subdivise en trois grandes composantes :

- **Approvisionnement en eau potable :**

L'eau source de vie, demeure un problème crucial pour les populations rurales et urbaines malgré les efforts consentis par le gouvernement togolais de doter chaque agglomération d'eau potable. Dans la région, trois types d'approvisionnement offrent de bonnes conditions sanitaires pour fournir de l'eau potable : Hydraulique villageoise, Hydraulique semi-urbaine et Hydraulique urbaine.

Hydraulique villageoise : l'appréciation de l'état réel de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural se fait à travers la base de données PROGRES. L'information la plus récente est fournie par la Direction Régionale de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise – Région Maritime (DREHV-RM). Cependant le problème d'alimentation en eau potable des populations demeure crucial dans la région et particulièrement dans les zones d'accès difficile à la nappe phréatique. Le taux de desserte en milieu rural dans la région maritime est de 42,76% (DREHV-RM en 2020). La situation des ouvrages d'eau potable en milieu rural se présente comme suit : 1356 forages (148 en pannes) équipés de Pompe à Motricité Humaine ; 17 Postes d'Eau Autonomes (8 en pannes) ; et 4 mini AEP (1 en pannes).

Hydraulique semi-urbaine : dans les milieux semi urbains, les minis adductions d'eau et postes d'eau autonomes sont le plus réalisés. Il existe actuellement 676 forages (57 en pannes) ; 40 minis AEP (0 en pannes) ; 67 postes d'eau autonomes (17 en pannes) en milieu urbain dans la région Maritime. Le taux de desserte en milieu semi-urbain dans la région maritime est de 58% (DREHV-RM en 2020).

Hydraulique urbaine : le problème d'approvisionnement en eau potable des centres urbains se pose avec acuité. Les extensions des réseaux de la TdE sont limitées au regard des mouvements migratoires dans les villes et du taux d'accroissement de la population urbaine. Les revenus de la plupart des ménages ne permettent pas à ces derniers de se doter des branchements particuliers. Jusqu'en novembre 2019, le coût du branchement simple sans extension du réseau de distribution est de 100 000 (cent mille) FCFA. A partir de novembre 2019, ce montant est ramené à soixante-quinze mille (75 000) FCFA. Il est facturé à cinquante mille (50 000) grâce à des subventions sur les projets PASPEA à Aného, PEAT 1 & 2 à Atakpamé et Tsévié. Le taux de desserte en milieu semi-urbain en 2017 dans la région Maritime est de 42% (PANSEA 2020-2024). Pendant les trois (03) mois d'urgence sanitaire, avril, mai et juin 2020, le branchement simple est facturé à 25 000 (vingt-cinq mille) FCFA. En dehors de la réduction du coût du branchement simple, la TdE a lancé une vaste campagne d'extension ciblée du réseau de distribution d'eau potable en prenant en charge 100 % du réseau pour les clients dont des demandes respectent le critère de cinq (05) abonnés potentiels pour 100 ml du réseau ou 50% du réseau lorsque le critère précédent n'est pas respecté.

- Assainissement (Eaux usées et eaux pluviales)

Assainissement des eaux pluviales : le réseau de drainage des eaux pluviales existant est de type évacuation linéaire gravitaire. Il a été conçu et réalisé dans le cadre de projets d'aménagement de voirie et de routes. Il s'agit d'un réseau constitué de caniveau à ciel ouvert, comportant des dalles au droit des entrées et des ouvrages de franchissement au travers des voies de grande circulation. Au total, 15 340 mètres linéaires et une trentaine d'ouvrages de franchissement (buses et dalots) ont été identifiés et relevés. En termes de ratio de couverture spatiale, ce linéaire représente 6 ml de caniveau par hectare de la commune actuelle (PDA 2016). Aucun réseau de drainage de quartier n'a encore été réalisé dans la commune de Tsévié.

Assainissement des eaux usées : la gestion des eaux usées constitue encore un défi pour les villes togolaises. En effet, jusqu'à ce jour, aucun réseau de collecte des eaux usées domestiques n'existe dans la région. Les eaux usées sont rejetées dans la nature sans aucun traitement, ce qui entraîne souvent des maladies hydriques telles que le choléra ou la fièvre typhoïde. Dans la ville de Tsévié les eaux usées sont évacuées dans la nature par 24,4% de ménages, dans la rue par 46,4% et dans la cour des concessions par 22,7% de ménages (PDA 2016).

Ces eaux sont le lieu du développement des vecteurs de maladie à l'instar des moustiques, et des insectes nuisibles à la santé humaine. Il faut noter également l'impact négatif du rejet des eaux usées dans la nature, sur l'environnement et le cadre de vie de la population. La pollution de la nappe phréatique entraîne la contamination des points d'eau servant à l'alimentation en eau potable.

➤ **Energie électrique :**

La couverture en énergie électrique ne s'est pas encore généralisée à toute la région. Seuls les chefs-lieux de préfectures et quelques localités sont desservies.

➤ **Télécommunications :**

Le réseau de télécommunications (téléphone fixe et mobile) a connu une extension et un essor considérable ces dix dernières années au Togo en général et dans la région Maritime en particulier. Cette progression rapide est liée au système commercial de la communication et de l'internet. Malgré cette expansion, la couverture de la région par le réseau n'est pas encore totale. Dans le domaine de l'utilisation ou l'accès à l'internet, la région a connu des avancées à travers l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

DEUXIEME PARTIE : HIÉRARCHISATION DES ALÉAS ET SÉLECTION DES CONTINGENCES

Les risques de catastrophes sont ceux majeurs auxquels la région pourrait être confrontée pendant les vingt-quatre (24) prochains mois. Au moyen d'une grille d'hierarchisation des aléas, les participants ont sélectionné les contingences suivant les critères de probabilité d'occurrence et de sévérité.

Au vu du contexte humanitaire, la récurrence des événements hydro climatiques extrêmes et sanitaires et leur forte probabilité de survenance, les acteurs de la plateforme régionale ont retenus pour le compte du PRC 2021 - 2023, quatre (04) contingences dans l'ordre suivant :

Contingence 1	Epidémies
Contingence 2	Inondations
Contingence 3	Erosion côtière
Contingence 4	Vents violents

I. ANALYSE DES CONTINGENCES

1.1. Contingence 1 : Epidémies

Contingence 1 : Epidémies		
Scénario Meilleur	N° 1	Épidémie /Epizootie localisée (Covid 19, Choléra, Méningite, Ebola, AH5N1, Fièvre Lassa), peu de cas et sans perte de vies humaines
Scénario N° 2 le plus probable	(scenario moyen)	Épidémie /Epizootie (Covid 19, Méningite, Choléra, Ebola, AH5N1, Fièvre Lassa) peu localisée, peu de cas avec pertes limitées de vies humaines.
Scénario N° 3 le Pire		Épidémie /Epizootie (Covid-19, Choléra, Diarrhées rouges, Méningite, Ebola, AH5N1, Fièvre Lassa, ...) d'envergure nationale avec une forte létalité.
Le scénario N°3 est le pire scenario et requiert notre attention et fait objet de notre étude.		

1.2. Contingence 2 : Inondations

Contingence 2 : Inondations		
Scénario Meilleur	N° 1	Toutes les localités de la région connaissent une pluviométrie normale avec les crues de certains cours d'eau sans dégâts humains ni matériels importants.
Scénario N° 2 le plus probable	(scenario moyen)	Démarrage précoce de la saison pluvieuse. Suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues sur la région, certaines zones à risque (zones marécageuses, bas-fonds, zones en bordure des rivières ...) sont inondées et subissent des dégâts modérés : destruction des cultures, effondrement de quelques maisons d'habitation ; dégradation des pistes

	et risques d'épidémies.
Scénario N° 3 le Pire	Plusieurs localités y compris les zones qui n'ont jamais connu d'inondation sont inondées du fait de pluies diluviennes. Des dégâts majeurs ont été enregistrés : pertes en vies humaines en nombre important, destruction des cultures, des récoltes et des animaux domestiques, risque de sortie des reptiles ; destruction des habitations, déplacement de populations, effondrement d'infrastructures socio-collectives, enclavement de plusieurs localités ; risque élevé d'épidémies (paludisme, cholera).
Le scénario N°3 est le pire scenario et requiert notre attention et fait objet de notre étude.	

1.3. Contingence 3 : Erosion côtière

Contingence 3 : Erosion côtière	
Scénario N° 1 Meilleur	Les marées basses sans dégât le long du littoral dans la région Maritime.
Scénario N° 2 le plus probable (scenario moyen)	Présence de marées exceptionnelles dans certaines localités du littoral entraînant des dégâts importants.
Scénario N° 3 le Pire	Une avancée vertigineuse de la mer sur le littoral détruisant plusieurs villages avec des dégâts majeurs : pertes en vies humaines, destruction de récoltes, déplacement de populations, effondrement d'infrastructures socio-économiques avec risque élevé d'épidémies/épizooties et de paludisme.
Le scénario N°3 est le pire scenario et requiert notre attention et fait objet de notre étude.	

1.4. Contingence 4: Vents violents

Contingence 4: Vents violents	
Scénario N° 1 : Meilleur	Toutes les localités de la région connaissent des vents normaux qui n'occasionnent aucun dégât humain ni matériel.
Scénario N° 2 : le plus probable (Moyen)	Généralement en saisons pluvieuses, certaines localités de la région connaissent des tempêtes accompagnées de vents violents. Ces vents occasionnent certains sinistres et dégâts tels que le décoiffement de certaines maisons, édifices, renversement des arbres, des poteaux électriques et téléphoniques sur les voies, destruction de cultures, faisant des blessés graves voire des pertes en vies humaines et des sans-abris.
Scénario N° 3 :	Toute la région a été touchée par une tempête d'une violence sans précédent ravageant tout sur son passage et occasionnant d'énormes

Pire	<p>dégâts matériels et humains. Principalement on note la destruction de récoltes, l'effondrement d'infrastructures socio-collectives notamment les écoles, les maisons, les hôtels, les unités de production, les édifices d'Etat, les lignes téléphoniques et électriques.</p> <p>Sur le plan humain, on enregistre plus de trois cent blessés graves, une vingtaine de morts, une trentaine de disparus et une centaine de sans-abris. Par ailleurs, on dénombre mille déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie et de famine.</p>
Le scénario N°3 est le pire scenario et requiert notre attention et fait objet de notre étude.	

II. PRESENTATION DES SCENARII

Les scénarii sont présentés selon les contingences. Les détails des scenarii relatifs à la durée probable de la phase d'urgence, aux capacités susceptibles de répondre à l'urgence, aux contraintes majeures à la réponse et aux besoins prioritaires pour en faire face se présentent comme suit :

2.1. Epidémies/Epizooties

Probabilité d'occurrence	<p><u>Covid 19</u> : la probabilité d'occurrence est réelle et très élevée.</p> <p><u>Méningite</u> : la probabilité d'occurrence est moyenne (attente d'une épidémie de méningite de grande envergure sous régionale, apparition d'autres souches dont le vaccin existe mais très coûteux).</p> <p><u>Choléra et Diarrhées rouges</u> : la probabilité d'occurrence est élevée (attente d'une épidémie de Choléra de moyenne envergure nationale surtout dans les zones inondables).</p> <p><u>Grippe aviaire AH5N1</u> : la probabilité d'occurrence est très élevée (Attente d'une épizootie de Grippe aviaire AH5N1 d'envergure nationale et sous régionale).</p> <p><u>Maladie à virus Ebola</u> : la probabilité d'occurrence est moyenne (Attente d'une épidémie de maladie à virus Ebola d'envergure nationale et sous régionale).</p> <p><u>Chenille Légionnaire d'Automne</u> : la probabilité d'occurrence est très élevée.</p>
Impact	Pour l'ensemble des épidémies/épizooties identifiées l'impact est majeur.
Localisation et étendue	<u>Covid 19</u> : National et mondial

géographique		<p><u>Choléra et Diarrhées rouges</u> : Régionale (spécialement dans les préfectures Golfe, Agoènyévé, Yoto, Zio, Lacs et Bas-Mono et Lomé Commune et surtout dans les zones d'inondation.</p> <p><u>Méningite</u> : Quelques cas dans la région</p> <p><u>Grippe aviaire AH5N1</u> : Nationale et sous régionale.</p> <p><u>Maladie à virus Ebola</u> : Sous régionale et nationale</p> <p><u>Chenille Légionnaire d'Automne</u> : Nationale et régionale</p>
Nombre de personnes affectées	Personnes exposées	<p><u>Covid 19</u> : Toute la population vivant sur le territoire national (surtout les personnes âgées et celles ayant des antécédents sanitaires)</p> <p><u>Choléra et Diarrhées rouges</u> : Toute la population vivant sur le territoire national</p> <p><u>Méningite</u> : Toute la population vivant sur le territoire national</p> <p><u>Grippe aviaire AH5N1</u> : Toute la population vivant sur le territoire national</p> <p><u>Maladie à virus Ebola</u> : Toute la population vivant sur le territoire national</p> <p><u>Fièvre Lassa</u> : Toute la population vivant sur le territoire national</p> <p><u>Chenille Légionnaire d'Automne</u> : Tous les producteurs de maïs sur le territoire national et régional</p>
	Cas	<p>Covid 19 : 10340 confirmés au 26 avril 2021</p> <p><u>Choléra</u> : 1</p> <p><u>Diarrhées rouges</u> : 250</p> <p><u>Méningite</u> : 0</p> <p><u>Grippe aviaire AH5N1</u> : 0</p> <p><u>Maladie à virus Ebola</u> : 0</p> <p><u>Fièvre Lassa</u> : 0</p>
	Décès	<p>Suivant les expériences des années antérieures :</p> <p><u>Covid-19</u> : 6</p>

		<p><u>Choléra</u> : 0</p> <p><u>Diarrhées rouges</u> : 0</p> <p><u>Méningite</u> : 0</p> <p><u>Grippe aviaire AH5N1</u> : 0</p> <p><u>Maladie à virus Ebola</u> : 0</p> <p><u>Fièvre Lassa</u> : 0</p>
Impacts sur les moyens de subsistance par secteur spécifique	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Ralentissement et arrêt des activités agricoles, - Augmentation du prix des denrées alimentaires, - Mauvaise récolte, - Crise alimentaire, - Famine, - etc.
	Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de contagion du personnel soignant très élevé, - Enregistrement du nombre de décès important, - Accroissement du nombre de patients, - Baisse de la qualité de service, - Capacités des structures de prise en charge dépassées, - Conditions limitées d'inhumation sécurisées.
	Protection civile/Action sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Exposition du personnel du secteur, - Augmentation des sinistrés, - Capacités de prise en charge du secteur dépassées, - Augmentation du nombre de cas sociaux, - Baisse de la qualité de service, - Augmentation des cas psychosociaux.
	Autres secteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Economies et finances : Baisse des transactions économiques et financières, - Transports : Restriction de mouvements, - Démographie : Augmentation de la mortalité, confinement de la population - Commerce : ralentissement des activités commerciales, - Education et formation : Perturbation des activités, - Etc.
Durée probable de la phase d'urgence		<p><u>Covid 19</u> : 1 an</p> <p><u>Choléra</u> : 03 mois</p> <p><u>Méningite</u> : 02 mois</p> <p><u>Grippe aviaire AH5N1</u> : 03 mois</p> <p><u>Maladie à virus Ebola</u> : 06 mois</p> <p><u>Fièvre Lassa</u> : 06 mois</p> <p><u>Chenille Légionnaire d'Automne</u> : 1an</p>

Expériences antérieures des autorités aux niveaux national et local		<ul style="list-style-type: none"> - Covid 19 : expérience en cours depuis février 2020 - Pour les autres épidémies : situation vécue de 2000 à ce jour.
Capacités	Nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Plan National de Contingence, - Plan ORSEC, - Plan USAFRICOM de lutte contre la grippe AH5N1/MVE, - Plan National de lutte contre la MVE (Adaptés), - Existence des SOP (Procédures d'opérations standardisées), - Existence de compétences techniques, ressources matérielles et financières, - Renforcement de la surveillance aux frontières, - Existence des lignes (téléphoniques) verte pour alerter les autorités, - Existence de laboratoire de niveau 2, - Existence d'un Centre des Opérations d'Urgence en Santé Publique (COUSP) avec des équipes d'intervention rapide (EIR) et des équipes mobiles médicales (EMM), - Centre National des Opérations et des Urgences (CNOU) etc.
	Locales	<ul style="list-style-type: none"> - PRC, - Renforcement de la surveillance, - Existence de compétences techniques, ressources matérielles et financières, - Agents de Santé Communautaires (ASC) et Auxiliaires Villageoises d'Elevage (AVE) qualifiés.
	Autres organisations susceptibles de répondre	Agences du Système des Nations Unies (OMS, PNUD, FAO, UNICEF, etc), BM, UE, OOAS, OCAL (Organisation du Corridor Abidjan-Lagos), Plan Togo, Croix-Rouge Togolaise, EAA (Eau et Assainissement pour Afrique), OCIDI, CRS, CARE International, ATBEF, HI, GIZ, etc.
Contraintes majeures probables à la réponse aux urgences	Générales	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de compétence, matériels de diagnostic et EPI, - Insuffisance de ressources financières, - Difficultés d'identification des personnes contact, - Difficultés de confinement, - Insuffisance de stock initial des intrants, dans la surveillance, - Insuffisance d'implication des autres secteurs, - Traditions (us et coutumes), - Insuffisance de moyens de communication, de la logistique, de ressources humaines qualifiées, - Faible couverture en réseau de télécommunication (téléphonie mobile, fax, radio, Internet, etc.), - Difficultés de gestion des informations.
	Spécifiques aux zones	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de compétence, matériels de diagnostic et EPI, - Insuffisance de ressources financières,

	affectées	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de centres de prise en charge, de logistique, de ressources humaines qualifiées ; - Etat défectueux des infrastructures routières et sanitaires.
Besoins prioritaires	Matériels/ Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - Matériels de dépistage, - Structures d'accueil des cas infectés ou suspects, - Kits d'intervention, - Matériel de réanimation, - Moyens de transport, - Pré positionnement des intrants et consommables (médicaments, vaccins, réactifs, EPI, sacs mortuaires, tentes, lits cholériques, eau potable, kits de traitement d'eau, produits de désinfection, pulvérisateurs, - KIT SR d'urgence, Dalles SanPlat, Toilettes mobiles.
	Interventions prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge des cas, - Traitement des exploitations et des foyers, - Sensibilisation, - Restriction de mouvement / confinement, - Mise à disposition des moyens de prévention du Covid 19 (kit d'hygiène et assainissement), - Mise en place de laboratoires de diagnostic du Covid 19, - Renforcement des capacités, mise en place de laboratoires de surveillance au niveau régional et des structures pour l'isolement et la prise en charge des cas de Covid 19, choléra, de grippe aviaire, Ebola.

2.2. Inondations

Probabilité d'occurrence		Elevée
Impact		Très important
Localisation et étendue géographique		Région Maritime : Avé, Golfe, Agoè Nyivé, Zio, Lacs, Yoto, Vo, Bas-Mono.
Nombre/pourcentage de population affectée	Affectés	40 000
	Sinistrés	15 000
	Blessés	45
	Disparus	03
	Morts	03
Impacts sur les moyens de subsistance	Agriculture	2 000 - 3 000ha
	Élevage	Nombre de têtes d'animaux (300 - 500)

secteurs spécifiques	Infrastructures	Environ 50 Km de route ; Écoles, autres bâtiments (maisons d'habitation).
	Environnement	Erosion des sols, détérioration du cadre de vie, pollution des eaux et des sols.
Durée probable de la phase d'urgence		90 jours
Expériences antérieures des autorités aux niveaux régional et local		Situation vécue depuis 2007.
Capacités	régionales	Plateforme régionale pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) : Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC), Gendarmerie nationale, Génie militaire, Service de santé des armées, ANSAT, Agence de Solidarité Nationale, Division de la surveillance intégrée des urgences sanitaires et de la riposte (DSIUSR, Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB), DSID, l'ICAT, la CEET, Direction régionale de l'eau et de l'hydraulique villageoise, Direction régionale des travaux publics , ANASAP, TdE, DGMN, direction régionale de la planification , du développement et de l'aménagement du territoire (DRPDAT), Communication, ONGs, sociétés privées...
	Locales	Plateformes préfectorales RRC : Préfectures, Communes, Antennes/ANPC, CVD, CDQ, services déconcentrés, Chefs traditionnels, Cluster Régional Urgence...
Autres Organisations		Partenaires bilatéraux, Croix-Rouge, OCDI, ATBEF, ADDRA-Togo, Diaspora, autres ONGs, CCIT, COSCREMA, CONGREMA etc.
Contraintes majeures probables à la réponse aux urgences	Générales	<ul style="list-style-type: none"> - Faible couverture du système national d'alerte précoce, - Insuffisance de stocks d'urgence pré positionnés, - Insuffisance du matériel d'intervention, - Inexistence d'un fonds national d'urgence, - Insuffisance de structures d'accueil, - Insuffisance d'initiatives communautaires à la base, - Faible appréhension de la culture du risque, - Insuffisance de ressources humaines spécialisées.

	Spécifiques aux zones affectées	Inaccessibilité des zones, traditions (us et coutumes) ; réticence liée aux habitudes de vie, absence de la culture du risque de la population.
Besoins prioritaires	Matériels/Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - Matériels de pompage, tentes familiales, Cliniques mobiles, Rubhall (Entrepôts amovibles), articles non vivres (kits logement, kits hygiène assainissement, kits de cuisine, etc.), - Matériel des TP (Bull, grader, chargeurs, pelles mécaniques, camions bennes, etc.), - Ponts flottants, ponts modulaires passerelles, - Kits alimentaires, médicaments et produits de 3D, - Sites d'accueil, - Unités de potabilité de l'eau, bladers (tanks) - Camions citernes, latrines amovibles, matériels de communication, groupes électrogènes, canaux de sauvetage, gilets de sauvetage, - Embarcations, - Matériels d'observation et de prévision météorologique et hydrologique, - Données géo spatiales (images satellites, SIG), - Fiches d'évaluation rapide.
	Interventions prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des réunions de coordination, - Apporter secours et sauvetage aux victimes, en premier lieu personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes en situation d'handicap, personnes âgées, etc.), - Regrouper les personnes affectées dans des camps, - Faire une évaluation rapide des besoins d'assistance, - Apporter une assistance humanitaire rapide, - Prise en charge psychologiques des victimes, - Renforcement de capacités, - Sensibiliser les populations à rechercher les solutions durables, - Formation des communautés à la base en techniques de sauvetage, - Mise en place du Poste médical avancé (PMA), - Maintenir les activités WASH, - Distribuer les kits de réinstallation.

2.3. Erosion côtière/Submersion marine

La probabilité d'occurrence de l'érosion côtière/Submersion marine est très élevée surtout avec la recrudescence des marées exceptionnelles. Le risque de catastrophe touche tout le littoral particulièrement les préfectures des Lacs et du Golfe avec des dégâts matériels et humains importants : personnes disparues, blessées et décédées, périmètres maraichers et industriels affectés, infrastructures routières et habitats endommagés.

Probabilité d'occurrence		Pratiquement certaine
Impact		Très important, avancée de la mer sur 500 mètres sur la côte
Localisation et étendue géographique		Région Maritime : Golfe et lacs
Nombre/pourcentage de population affectée	Morts	0
	Blessés	50
	Disparus	05
	Affectés	5 000
Impacts sur les moyens de subsistance et secteurs spécifiques	Agriculture	1200 ha
	Élevage	Petits ruminants 5 000 et 20 000 volailles
	Infrastructures	environ 150 Km de routes principales et secondaires Écoles, Eglises, les restaurants/hôtels, usines et autres bâtiments (maisons d'habitation).
	Environnement	Erosion des sols, détérioration du cadre de vie, pollution, salinité des eaux et du sol
Durée probable de la phase d'urgence		90 jours
Expériences antérieures des autorités aux niveaux national et local		2012,2013
Capacités	Nationales	Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC), Armée, ANSAT, Agence Nationale de la Solidarité, Plateforme nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC), Division de l'épidémiologie, Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base, COUSP, ANGE, Direction de la gestion des catastrophes, Direction de l'Assainissement Haut conseil pour la mer, DGIEU, ANASAP.
	Locales	Préfectures, Mairies, CVD, CDQ, services déconcentrés, Chefs traditionnels, Préfecture maritime, Plateforme préfectorales, Cluster Régional Urgence.
Autres Organisations		SNU, UE, BM, BAD, BOAD, BID, CEDEAO, UEMOA, BIDC, AFD, et Partenaires bilatéraux, Croix-Rouge, Plan Togo, OCDI, CRS, ADDRA-Togo, EAA, Diaspora, autres ONG, CCIT, Patronat, OIM.

Contraintes majeures probables à la réponse aux urgences	Générales	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie pour la majorité non actualisée, - Faiblesse dans le système national d'alerte précoce, - Insuffisance de stocks d'urgence pré positionnés, - Inexistence d'un fonds national d'urgence, - Insuffisance de capacités opérationnelles, - Insuffisance des capacités d'évaluation, - Insuffisance de structures d'accueil, - Insuffisance d'initiatives communautaires à la base, - Absence de la culture du risque de la population.
	Spécifiques aux zones affectées	Traditions (us et coutumes) ; réticence liée aux habitudes de vie.
Besoins prioritaires	Matériels/Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens de pompage, eau potable, tentes familiales, Cliniques mobiles, Rubhall (Entrepôts amovibles), articles non vivres (couvertures, nattes, kits de cuisine, MIILDA, seaux, jerrycan, etc.), - Matériel des TP (Bull, grader, chargeurs, pelles mécaniques, camions bennes, etc.), - Produits alimentaires, médicaments et produits de désinfection abris sites d'accueil, unités de potabilité de l'eau, bladers (tanks), - Camions citernes, latrines amovibles, matériels de communication, kits d'hygiène et assainissement, groupes électrogènes, canaux de sauvetage, - Hélicoptères, - Matériels d'observation et de prévision météorologique, - Structure de gestion des données géo spatiales (images satellites, SIG), - Fiches d'évaluation rapide humanitaire.
	Interventions	<ul style="list-style-type: none"> - Secours et sauvetages d'urgences, - Regroupement des populations dans des camps de sinistrés, - Prise en charge médicale des victimes, - Prise en charge psychosociale des personnes touchées, - Installation des sanitaires, - Installation des bâches à eau, - Appui aux enfants pour la scolarisation, - Distribution des vivres et non vivres, - Aider les communautés à mieux comprendre les occupations par les établissements humains, l'exploitation des granulats marins des zones à risques, le contenu du Plan National de Contingence, - Sensibiliser les populations à rechercher les solutions durables.

2.4. Vents violents

Probabilité d'occurrence		Certaine
Impact		Très important
Localisation et étendue géographique		Toute la région
Nombre/pourcentage de population affectée	Affectés	10000
	Sinistrés	5000
	Blessés	15
	Disparus	0
	Morts	02
Impacts sur les moyens de subsistance et secteurs spécifiques	Agriculture	100 ha pour les cultures et 50 tonnes de réserve agricole stockée.
	Élevage	Nombre de têtes d'animaux (500).
	Infrastructures/habitats	Plusieurs immeubles/habitations ; Écoles, Hôpitaux, marchés, édifices culturels...
	Environnement	Erosion des sols, détérioration du cadre de vie, pollution des eaux et de l'air.
Durée probable de la phase d'urgence		90 jours
Expériences antérieures des autorités aux niveaux régional et local		Situations vécues de 2007 à nos jours. Cependant au niveau local l'implication des autorités doit être renforcée.
Capacités	régionales	Plateforme régionale pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC), Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC), Gendarmerie nationale, Génie militaire, Service de santé des armées, ANSAT, Direction régionale des travaux publics, Direction régionale de la planification, TdE, la DSID, l'ICAT, la CEET, CSP, Cluster Régional Urgence ...
	Locales	Plateformes préfectorales RRC : Préfectures, Communes, Antennes/ANPC, CVD, CDQ, services déconcentrés, Chefs traditionnels, ...
Autres Organisations		CRT, OCDI, ATBEF, ADDRA-Togo, Diaspora, autres ONG, CCIT, etc.
Contraintes majeures probables à la réponse aux urgences	Générales	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'une cartographie des zones à risque de vents violents, - Faible couverture du système national d'alerte précoce, - Insuffisance de stocks d'urgence pré positionnés, - Inexistence d'un fonds national d'urgence, - Insuffisance de structures d'accueil, - Insuffisance d'initiatives communautaires à la base, - Faible appréhension de la culture du risque, - Insuffisance de ressources humaines spécialisées.

	Spécifiques aux zones affectées	Inaccessibilité des zones, réticence liée aux habitudes de vie, us et coutumes.
Besoins prioritaires	Matériels/Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - Tentes familiales, Cliniques mobiles, Rubhall (Entrepôts amovibles), articles vivres et non vivres (kits alimentaires, kit logement, kits de cuisine, kit hygiène et assainissement, etc.), - Médicaments et produits de désinfection, - Sites d'accueil, - Unités de potabilisation de l'eau, bladers (tanks), - Camions citernes (eau et carburant), - Matériels de communication, groupes électrogènes, - Trousses de premiers secours, EPI, - Ambulances, tronçonneuses, équipements de déblai.
	Interventions	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des réunions de coordination, - Apporter secours et sauvetage aux victimes en premier lieu les personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes en situation d'handicap, personnes âgées, etc.) - Regrouper les personnes affectées dans des camps des sinistrés, - Faire une évaluation rapide des besoins d'assistance, - Apporter assistance aux victimes (protection, santé, WASH, alimentation, éducation etc.), - Assurer la prise en charge psychologique et sociale aux victimes, - Distribuer les kits de réinstallation.

III. DEFINITION DES INDICATEURS ET DES FACTEURS AGGRAVANTS

Il est fait pour le pire scenario de chaque contingence retenue.

3.1. Contingence 1 : Epidémies

Actuellement le Corona Virus sévit depuis mars 2020 au Togo avec un nombre croissant de cas de jour en jour. Le risque lié à la maladie à virus Corona reste très élevé.

Cependant, l'épidémie la plus récurrente dans la région est le choléra. Le risque de survenance du choléra, diarrhées rouges etc., est élevé dans la région et surtout dans les zones d'inondations.

Depuis 2019, l'émergence des épizooties de la chenille légionnaire, constitue un risque majeur pour la population.

	Indicateurs / Éléments déclencheurs	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Amplitude / effectifs population affectée et localisation
<p><u>ÉPIDÉMIES/ EPIZOOTIES</u></p> <p>Eléments principaux du pire scénario</p> <p>Épidémie (Corona Virus, Diarrhées rouges, Choléra, Grippe aviaire, Chenille légionnaire, d'envergures régionales avec une forte létalité)</p>	<p><u>Indicateurs</u></p> <p>Seuil d'épidémie franchi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un (01) cas pour Covid-19 • Un cas (1) confirmé de choléra, diarrhées rouges, et MVE • Mort massive de volaille (Foyer de grippe aviaire dans les fermes avicoles) • Attaque massive des plantations <p><u>Éléments déclencheurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Épidémie dans l'un des pays limitrophes ou de la sous-région • Mouvements des populations pendant l'épidémie • Nombre élevé de décès dus à la diarrhée grave • Insalubrité • Inondations 	<p><u>Conséquences</u></p> <p>Augmentation des cas causant de plus en plus de décès :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Covid-19 : 0,94% de létalité • Choléra : 10% de létalité • Diarrhées rouges 0.4% de létalité • Grippe aviaire : 60% de létalité <p><u>Besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériels de dépistage Covid - 19 • Matériel de réanimation • Vaccins, • Kits choléra • Kits EPI • Médicaments et consommables • Logistique • Ressources humaines qualifiées et financières • Renforcement des capacités des acteurs et de la communauté • Structures d'isolement et de prise en charge • Equipement pour respiration assistée • Equipements de décontamination et de désinfection 	<p><u>Effectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Covid-19 : 10 000 cas et • Choléra : 1 cas • Diarrhées rouges 250 cas <p><u>Localisations</u></p> <p>Covid-19 : Toute la région</p> <p>Choléra : Lomé Golfe, Lacs, Bas-Mono, Yoto et Zio, Agoè-nyivé</p> <p>Diarrhées rouges : toutes les préfectures</p> <p>Grippe aviaire : Toute la région</p> <p>Chénille Légionnaire d'Automne : Toute la région</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Supports pour information et sensibilisation de la population 	
	Acteurs principaux disponibles	Hypothèses de planification / Contraintes / Réponse	
	<p><u>Gouvernement :</u></p> <p>Présidence,</p> <p>Primature</p> <p>Ministère en charge de la Santé</p> <p>Ministère en charge de la défense</p> <p>Ministère en charge de la sécurité et de la protection civile, de l'Action sociale</p> <p>Ministère en charge de l'éducation,</p> <p>Ministère en charge de l'environnement,</p> <p>Ministère en charge de l'élevage,</p> <p>Ministère en charge de l'administration territoriale et des collectivités locales</p> <p>Ministère en charge des finances,</p> <p>Ministère en charge de la communication,</p> <p>Ministère en charge de l'eau et assainissement etc.</p> <p><u>Partenaires :</u></p> <p>SNU, CRT, OOAS, OCAL, OCDI, Plan International Togo, Société civile, La communauté</p>	<p><u>Contraintes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réticence de la population à se faire vacciner contre la Covid - 19 • Traitement non spécifique pour le Covid - 19 • Insuffisance de compétence médicale liée au Covid - 19 • Difficulté dans la gestion de l'information • Insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières • Insuffisance de vaccins et médicaments • Insuffisance de logistique • Insuffisance de coordination à tous les niveaux • Faible capacité du système national de surveillance des maladies à potentiel épidémique et épizootique. <p><u>Facteurs aggravants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pesanteurs socioculturelles • Difficulté de confinement • Facteurs climatiques • Troubles sociopolitiques/ mouvements de populations • Insuffisance d'ouvrages d'AEP et d'hygiènes/assainissement. • État défectueux des routes/Enclavement 	

3.2. Contingence 2 : Inondations

	Indicateurs / Eléments déclencheurs	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Amplitude / effectifs population affectée et localisation	
<p>Contingence 2</p> <p>INONDATIONS</p> <p>Eléments principaux du pire scénario :</p> <p>Plusieurs localités y compris les zones qui n'ont jamais connu d'inondation sont inondées du fait de pluies diluviennes. Des dégâts majeurs ont été enregistrés : pertes en vies humaines, destruction des cultures, des récoltes et des élevages, déplacement des populations, effondrement d'infrastructures socio-collectives avec risque élevé d'épidémies et de paludisme.</p>	<p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pluviométrie supérieure à la normale ; • Augmentation du niveau des cours d'eau ; • Envahissement des routes et pistes ; des habitations et des champs par les eaux de ruissellement. 	<p><u>Conséquences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombreux sans abris, • Problèmes d'eau potable, • Pollution des points d'eau existants, • Destruction des infrastructures d'assainissement, • Non fonctionnalité des ouvrages d'assainissement, • Manque de vivres et non vivres, • Déplacement des populations, • Augmentation des cas de maladies diarrhéiques et de paludisme causant de plus en plus de décès • Perte des animaux domestiques • Destruction des infrastructures socio-collectives. 	<p><u>Effectifs</u></p> <p>Affectés 40 000</p> <p>Sinistrés 15 000</p> <p>Blessés 45</p> <p>Disparus 03</p> <p>Morts 03</p> <p>Agriculture 2 000 - 3 000 ha</p>	
	<p><u>Eléments déclencheurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pluviométrie abondante et régulière dans la région ; • Ensablement de lit des cours d'eau, construction dans les lits des cours d'eau et dans les zones inondables ; • Obstruction des caniveaux ; • Une montée anormale du niveau des cours d'eau. • Destruction des forêts galeries 	<p><u>Besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Eau potable ; • Vivres et non vivres ; • Assistance médicale ; • Education ; • Assainissement ; • Abris ; • Sécurité/Protection • Construction/Réhabilitation socio-économiques. 	<p><u>Localisation</u></p> <p>Lacs, Bas-mono, Yoto, Golfe, Agoè-Nyivé</p>	
	<p>Acteurs principaux disponibles</p>	<p>Hypothèses de planification / Contraintes / Réponse</p>		
	<p>Services techniques de l'Etat Togolais : défense, sécurité,</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'accès aux zones inondées, • Persistance des pluies, • Dysfonctionnement des réseaux d'évacuation des 		

	<p>santé, agriculture ; environnement, action sociale, communication.</p> <p>Partenaires : CVD/CDQ, ONG/associations, Croix-Rouge Togolaise,) Aide et Action, Agences NU</p>	<p>eaux pluviales,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pollution de la nappe phréatique, • Dysfonctionnement des infrastructures de communication, • Impréparation et Dysfonctionnement de la coordination, • Insuffisance des ressources, • Insuffisance des structures sanitaires, • Mauvaise gouvernance (détournement de ressources).
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3.3. Contingence 3 : Erosion côtière

	Indicateurs / Éléments déclencheurs	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Amplitude / effectifs de la population affectée et localisation
<p><u>Erosion côtière</u></p> <p>Éléments principaux du pire scénario.</p> <p>Une avancée vertigineuse de la mer sur le littoral détruisant plusieurs villages avec des dégâts majeurs : pertes en vies humaines, destruction de récoltes, déplacement de populations, effondrement d'infrastructures socio-économiques avec risque élevé d'épidémies/épizooties et de paludisme</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avancée de la mer • Recul du trait de côte • Habitations et infrastructures socioéconomiques envahies par la mer <p><u>Éléments déclencheurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vitesse des courants marins très élevée • Fonte des glaciers. • Position des astres • Haute marée • Différence de pressions 	<p><u>Conséquences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Destruction des bâtis (écoles, centres de santé, habitats, autres structures administratives, édifices culturels etc.), • Nombreuses personnes sans-abris, • Contamination des sources d'eau potable, • Destruction des structures d'assainissement de base • Destruction de la flore, la faune, des champs et des récoltes côtières, • Déplacement des populations, • Augmentation des cas de maladies infectieuses (choléra) • Charge supplémentaire des familles d'accueil, • Interruption des activités, • Crise alimentaire, • Pollution de l'environnement, • Blessés et perte en vies 	<p><u>Effectif</u></p> <p>Morts 0 Blessés 50 Disparus 05 Affectés 5 000 Agriculture 1200 ha Élevage Petits ruminants 5 000 et 20 000 volailles Infrastructures environ 150 Km de routes principales et secondaires Écoles, Eglises, les restaurants/hôtels, usines et autres bâtiments (maisons d'habitation). Environnement Erosion des sols, détérioration du cadre de vie,</p>

		<p>humaines</p> <p><u>Besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Eau potable • Vivres et non vivres • Soins médicaux et médicaments • Prise en charge psychosociale • Education/Sensibilisation • Energie • Hygiène et Assainissement • Abris • Secours/Sécurité/Protection • Réhabilitation • Promotion des AGR 	<p>pollution, salinité des eaux et du sol</p> <p><u>Localisation</u></p> <p>Préfecture du Golfe et Lacs</p>
	Acteurs principaux disponibles	Hypothèses de planification / Contraintes / Réponse	
	<p>Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et acteurs de la plateforme nationale RRC, Communes, Directions Régionales et Antennes de l'ANPC</p> <p>CVD/CDQ, CCD, OCDI, Plan International, Croix-Rouge Togolaise, CARE-TOGO, Catholic</p> <p>Relief Services, Aide et Action, Agences du SNU, EAA, Eau vive International</p> <p>UE-ECHO</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Persistance des hautes marées, • Dysfonctionnement des infrastructures de communication • Perturbation de la distribution d'énergie électrique, • Insuffisance des ressources financières et matérielles, 	

3.4. Contingence 4 : Vents Violents

	Indicateurs / Eléments déclencheurs	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Amplitude / effectifs de la population affectée et localisation
<p><u>VENTS VIOLENTS</u></p> <p>Eléments principaux du pire scénario.</p> <p>Plusieurs localités y compris les zones qui n'ont jamais connu de vents violents sont touchées. Des dégâts majeurs ont été enregistrés : pertes en vies humaines, destruction de cultures récoltes et bétails, déplacement de populations, effondrement d'infrastructures socio- économiques avec risque élevé d'épidémies et de crises alimentaires.</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vitesse des vents supérieure ou égale à 80km / h • Etendue des vents. • Nombre de maisons et de champs détruits par les vents • Nombres d'infrastructures socio collectives atteintes <p><u>Eléments déclencheurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Différence de pressions 	<p><u>Conséquences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Destruction des bâtis (écoles, centres de santé, habitats, autres structures administratives, édifices culturels etc.) • Nombreuses personnes sans-abris, • Contamination des sources d'eau potable, • Destruction des structures d'assainissement de base • Destruction de la flore, la faune, des champs et des récoltes • Déplacement des populations • Augmentation des cas de maladies infectieuses (méningite, pneumonie,) • Charge supplémentaire des familles d'accueil. • Interruption des activités • Crise alimentaire • Pollution de l'environnement • Destruction des ouvrages hydrauliques et d'art • Obstruction/blocage des voies de circulation • Blessés et perte en vies humaines <p><u>Besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Eau potable • Vivres et non vivres • Soins médicaux et médicaments • Prise en charge psycho- 	<p><u>Effectifs</u></p> <p>Affectés 10000 Sinistrés 5000 Blessés 15 Disparus 0 Morts 02 Agriculture 100 ha pour les cultures et 50 tonnes de réserve agricole stockée. Élevage Nombre de têtes d'animaux (500). Infrastructures/habitats Plusieurs immeubles/habitations Écoles, Hôpitaux, marchés, édifices culturels... Environnement Erosion des sols, détérioration du cadre de vie, pollution des eaux et de l'air.</p> <p><u>Localisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Région des Savanes • Région de la Kara • Région Centrale • Région des Plateaux • Région Maritime

		sociale <ul style="list-style-type: none"> • Education/Sensibilisation • Energie • Hygiène et Assainissement • Abris • Secours/Sécurité/Protection • Réhabilitation • Promotion des AGR 	
	Acteurs principaux disponibles	Hypothèses de planification / Contraintes / Réponse	
	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et acteurs de la plateforme nationale RRC, Communes, Directions Régionales et Antennes de l'ANPC CVD/CDQ, CCD, OCDI, Plan Togo, Croix-Rouge Togolaise, CARE-TOGO, Catholic Relief Services, Aide et Action, Agences du SNU, EAA, Eau vive International Chancelleries, UE-ECHO, BAD et autres PTF etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'accès aux zones affectées • Persistance des vents • Dysfonctionnement des infrastructures de communication • Perturbation de la distribution d'énergie électrique, • Insuffisance des ressources financières et matérielles, 	

IV. PLANS DE REPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE

4.1. Plan de réponse pour la contingence épidémies

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par les Préfets, sur la base des informations reçues des structures sanitaires.	
- Des cas d'épidémie déclarés	
b. Objectifs (pour 500 cas)	
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge médicale des cas, • Prise des mesures barrières, • Prise en charge des populations enclavées (vivres et non vivres). 	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Autorités préfectorales	Assure la coordination de la préparation et de la réponse
Personnel de la santé	Assurer la prévention et la prise en charge médicale
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
Directions Régionales de l'agriculture, de la santé, Action Sociale, Environnement, Organisations villageoises, PAM, ONGs.	Collecter et diffuser les données, Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées (OCDI), Distribuer les vivres, les intrants agricoles et les médicaments. Recenser les personnes affectées, Sensibiliser les populations affectées sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement.
e. EVALUATION	
Acteurs	Activités
Direction Action Sociale/ Croix-Rouge Togolaise (CRT), Direction Régionale de la Santé, de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement, des travaux publics (TP), Environnement, Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET), sociétés de télécommunications, les Forces de Sécurité.	Evaluer l'ampleur des dégâts.
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat et des ONG	
Ressources matérielles	
<ul style="list-style-type: none"> • Logistiques du groupement de la gendarmerie et de la police, • Logistiques des différentes Directions Régionales. 	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités préfectorales.
g. Ressources financières	

Ressources financières internes		
Fonds du gouvernement, Fonds Locaux (Municipalité, Privé, ONGs).	Contribution des structures locales et des privés	
h. Ressources externes		
Appel de fonds des partenaires internationaux.	Draft du projet CERF à préparer à l'avance pour actualisation en situation de crise, diasporas.	
i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (72 heures).	Directions Régionales, Croix-Rouge, Système des Nations Unies présentes dans la région ; Société civile, ONGs.	Préfets concernés
Monitoring	Directions Régionales ; Croix-Rouge, Système des Nations Unies ; Société civile, ONGs.	Préfets concernés

4.2. Plan de réponse pour la contingence inondation

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par les Préfets, sur la base des informations reçues des structures administratives, autorités locales et des ONG.	
<ul style="list-style-type: none"> Des cas d'inondations de grande envergure constatés 	
b. Objectifs (15 000 sinistrés)	
<ul style="list-style-type: none"> Secourir les victimes, Assister les victimes (vivres et non vivres, abris, assistance médicale et psychologique...), Protéger leurs biens, Renforcer les moyens de production des personnes affectées, Assainir le milieu (détruire les dépotoirs sauvages ; désinfecter les habitations), Assurer l'accès à l'eau potable. 	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Les Préfets/ Maires	Assurer la coordination de la préparation et de la réponse à l'inondation.
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
ANPC, Défense et sécurité, Agriculture, Santé, Action Sociale, Environnement, Eau et Assainissement, CRT, société civile.	<ul style="list-style-type: none"> Collecter et diffuser les données, Mobiliser les ressources pour assistance aux victimes, Recenser et loger les victimes, Distribuer les vivres, les médicaments, eau potable,

	<ul style="list-style-type: none"> • Installer les ouvrages d'assainissement de fortune, • Initier la population à la javellisation de l'eau, • Sensibiliser les populations affectées sur les causes et les conséquences de l'inondation. 	
e. Evaluation		
Acteurs	Activités	
ANPC, Action Sociale, Agriculture, Santé, Environnement, Eau et Assainissement, Forces de Sécurité, CRT.	Evaluer l'ampleur et les dégâts de l'inondation	
f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d'agents de l'Etat et des ONG		
Matériels		
<ul style="list-style-type: none"> • Logistiques des forces de défense et de sécurité, • Logistiques de l'OCDI, • Logistiques des différentes Directions Régionales, • Logistiques des ONGs et CRT. 	Moyens à mobiliser avec le concours des différentes autorités régionales.	
h. Ressources internes		
Fonds du gouvernement, Ressources humaines, Appel de fonds des privés, Ressources de la société civile.		
i. Ressources externes		
Appel de fonds des partenaires techniques et financiers.	Draft du projet de requête à préparer à l'avance, pour actualisation en situation de crise.	
j. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)
Evaluation rapide des besoins à partir du constat de l'inondation (72 heures)	ANPC, Action Sociale, Agriculture, Santé, Environnement, Eau et Assainissement, Forces de Sécurité et de défense, Système des Nations Unies, CRT.	Préfet(s) concerné (s)
Suivi	Directions Régionales, Forces de sécurité et de défense, CRT, Société civile.	Préfet(s) concerné (s)

4.3. Plan de réponse pour la contingence érosion côtière

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par les Préfets, sur la base des informations reçues des structures administratives, autorités locales et des ONGs.	
<ul style="list-style-type: none"> • Habitats détruits laissant de nombreux sans abris, • Morts, blessés graves et disparus, • Infrastructures socio-économiques et sanitaires hors service. 	
b. Objectifs (pour 50 ménages)	
<ul style="list-style-type: none"> • Assister les personnes affectées en vivres et en non vivres, • Assurer la prise en charge médicale et psychologique des personnes affectées, • Rétablir les infrastructures socio-collectives détruites, • Renforcer les moyens de production des personnes affectées. 	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Autorités préfectorales	Assure la coordination de la préparation et de la réponse dégâts
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
ANPC, Directions Régionales de l'agriculture, de la santé, Action Sociale, Environnement, Organisations villageoises, PAM, ONGs	Collecter et diffuser les données, Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées, Distribuer les vivres, les intrants agricoles et les médicaments, Sensibiliser les populations affectées sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement.
e. Evaluation	
Acteurs	Activités
ANPC, Action Sociale/ Croix-Rouge Togolaise (CRT), Direction Régionale de la Santé, de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement, des travaux publics (TP), Environnement, Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET), sociétés de télécommunications, les Forces de Sécurité.	Evaluer l'ampleur des dégâts.
f. Ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat et des ONGs	
Ressources matérielles	
<ul style="list-style-type: none"> • Logistiques du groupement de la gendarmerie et de la police • Logistiques des différentes Directions Régionales. • Logistique de la CRT. 	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités préfectorales.

g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Fonds du gouvernement, Locales (Municipalité, Privé, ONGs)	Contribution des structures locales et des privés	
h. Ressources externes		
Appel de fonds des partenaires internationaux.	Draft du projet CERF à préparer à l'avance pour actualisation en situation de crise, diasporas.	
i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (72 heures)	ANPC, Directions Régionales, CRT, Système des Nations Unies présent, dans la région, Société civile, ONGs	Préfets concernés
Monitoring	ANPC, Directions Régionales, CRT, Système des Nations Unies, Société civile, ONGs	Préfets concernés

4.4. Plan de réponse pour la contingence Vents violents

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par les Préfets, sur la base des informations reçues des structures administratives, autorités locales et des ONGs.	
<ul style="list-style-type: none"> • Décoiffement et écoulement des habitations et édifices, • Déracinement des arbres, • Morts, blessés graves et disparus, • Infrastructures socio-économiques et sanitaires hors service. 	
b. Objectifs (pour 15000 ménages)	
<ul style="list-style-type: none"> • Assister les personnes affectées en vivres et non vivres, • Prise en charge médicale et psychologique des personnes affectées, • Rétablir les infrastructures socio-collectives détruites, • Renforcer les moyens de production des personnes affectées. 	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Autorités préfectorales	Assure la coordination de la préparation et de la réponse
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
ANPC, Directions Régionales de l'agriculture, de la santé, Action Sociale, Environnement, CRT, Organisations villageoises, ONGs.	Collecter et diffuser les données, Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées, Distribuer les vivres, les intrants agricoles et les

	médicaments, Sensibiliser les populations affectées sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement.	
e. Evaluation		
Acteurs	Activités	
ANPC, Direction régionale Action Sociale/ Croix-Rouge Togolaise (CRT), Direction Régionale de la Santé, de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement, des travaux publics (TP), Environnement, Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET), sociétés de télécommunications, les Forces de défense et de Sécurité.	Evaluer l'ampleur des dégâts.	
f. Ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d'agents de l'Etat et des ONGs		
Ressources Matérielles		
<ul style="list-style-type: none"> • Logistiques CSP et du génie militaire • Logistiques du groupement de la gendarmerie et du secteur de police • Logistiques des différentes Directions Régionales • Logistiques des ONGs et de la CRT. 	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités préfectorales.	
Ressources financières		
Ressources financières internes		
Fonds du gouvernement, Fonds Locaux (Municipalité, Privé, ONGs).	Contribution des structures locales et des privés	
h. Ressources externes		
Appel de fonds des partenaires techniques et financiers	Draft du projet de requête à préparer à l'avance pour actualisation en situation de crise, diasporas	
i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (72 heures)	ANPC, Directions Régionales ; CRT, Système des Nations Unies présent dans la région ; FDS, Société civile.	Préfets concernés
Monitoring	ANPC, Directions Régionales, CRT, Système des Nations Unies, Société civile	Préfets concernés

V. BUDGET DU PLAN REGIONAL DE CONTINGENCE

5.1. Budget récapitulatif

Le Budget ci-dessous est un récapitulatif des budgets sectoriels pour la réponse aux quatre (04) contingences retenues à savoir Epidémies, Inondations, Erosion côtière et Vents violents.

N°	Groupes thématiques	Epidémies	Inondation	Erosion côtière	Vents violents	Total Ressources sollicitées
1	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT	362 000 000	29 890 000	2 500 000	5 000 000	399 390 000
2	ASSAINISSEMENT	-	12 500 000	13 950 000	-	26 450 000
3	HYDRO-METEO	-	2 000 000	-	3 000 000	5 000 000
4	ENVIRONNEMENT/AGRICULTURE/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	-	-	-	-	-
5	SECURITE/DEFENSE	-	14 700 000	39 800 000	5 500 000	60 000 000
6	SAPEURS-POMPIERS / PROTECTION CIVILE / ACTION SOCIALE	-	97 900 000	220 800 000	94 000 000	412 700 000
7	COORDINATION	36 200 000	15 699 000	27 705 000	10 750 000	90 354 000
TOTAL GENERAL		398 200 000	172 689 000	304 755 000	118 250 000	993 894 000

Le coût total du Plan de Contingence 2021-2023 de la région Maritime s'élève à neuf cent quatre-vingt-treize millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille **(993 894 000) FCFA.**

VI. COORDINATION ET GESTION DES URGENCES DANS LA REGION

6.1. Mécanismes de coordination existants

La gestion des situations d'urgence et des catastrophes est organisée à régional, préfectoral et communal.

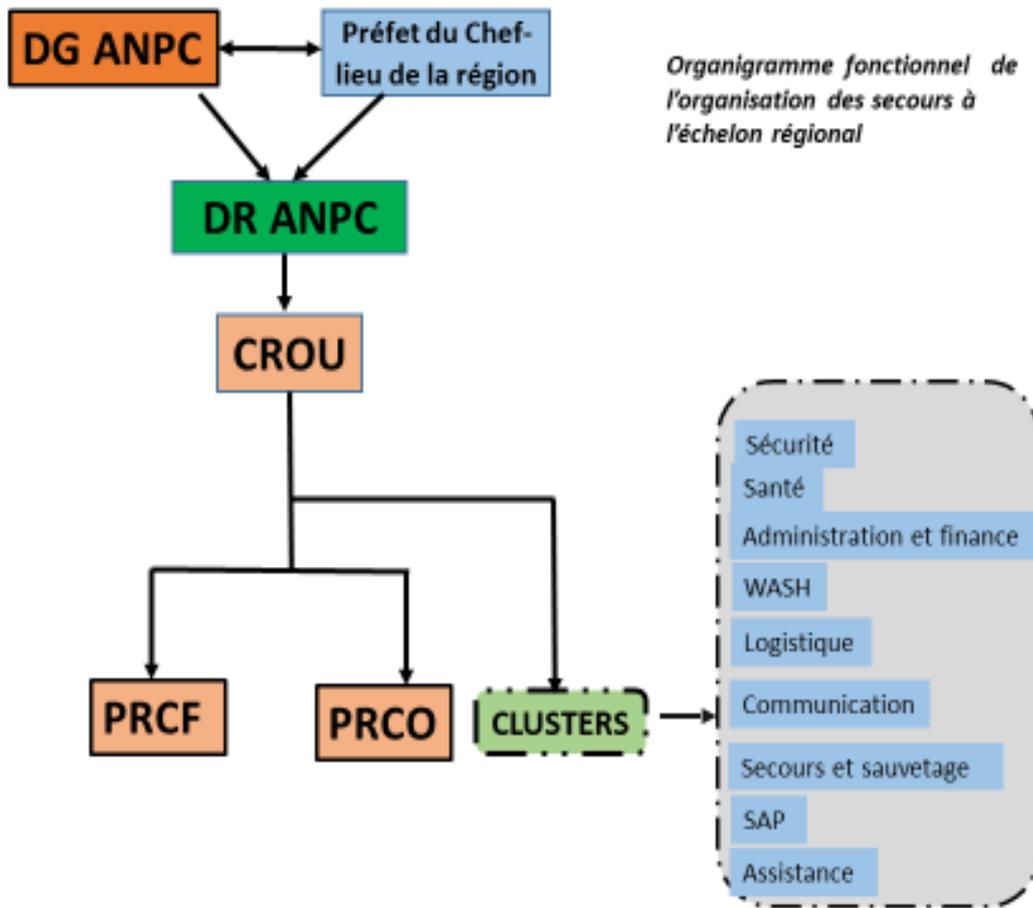
6.1.1. Échelon régional

A l'échelon régional, la planification des interventions en matière de situations d'urgence et de catastrophes est sous la responsabilité de la direction régionale de l'Agence. Elle est responsable de l'actualisation et de la mise en œuvre des plans régionaux, en collaboration avec les acteurs de la plateforme régionale, sous l'autorité du préfet du chef-lieu de la région lorsqu'une catastrophe se produit dans plus d'une préfecture. Celui-ci est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations. Les préfets dont les préfectures sont touchées par le sinistre sont impliqués dans la réponse à la catastrophe.

Au niveau régional, le Centre régional des opérations d'urgence (CROU) est l'organe de la planification, de l'évaluation et de la gestion des interventions d'urgence en cas de catastrophes.

Il coordonne les opérations d'assistance et est chargée de la mise en œuvre du plan, en collaboration, avec les différents clusters. Il est chargée également de faire un inventaire des moyens humains, matériels et financiers disponibles afin d'identifier les écarts. La matrice ainsi établie permet de mobiliser le financement interne ou externe. Cet inventaire doit être revu et mis à jour au moins deux fois par an. Le CROU comprend le poste de commandement fixe et le poste de commandement opérationnel.

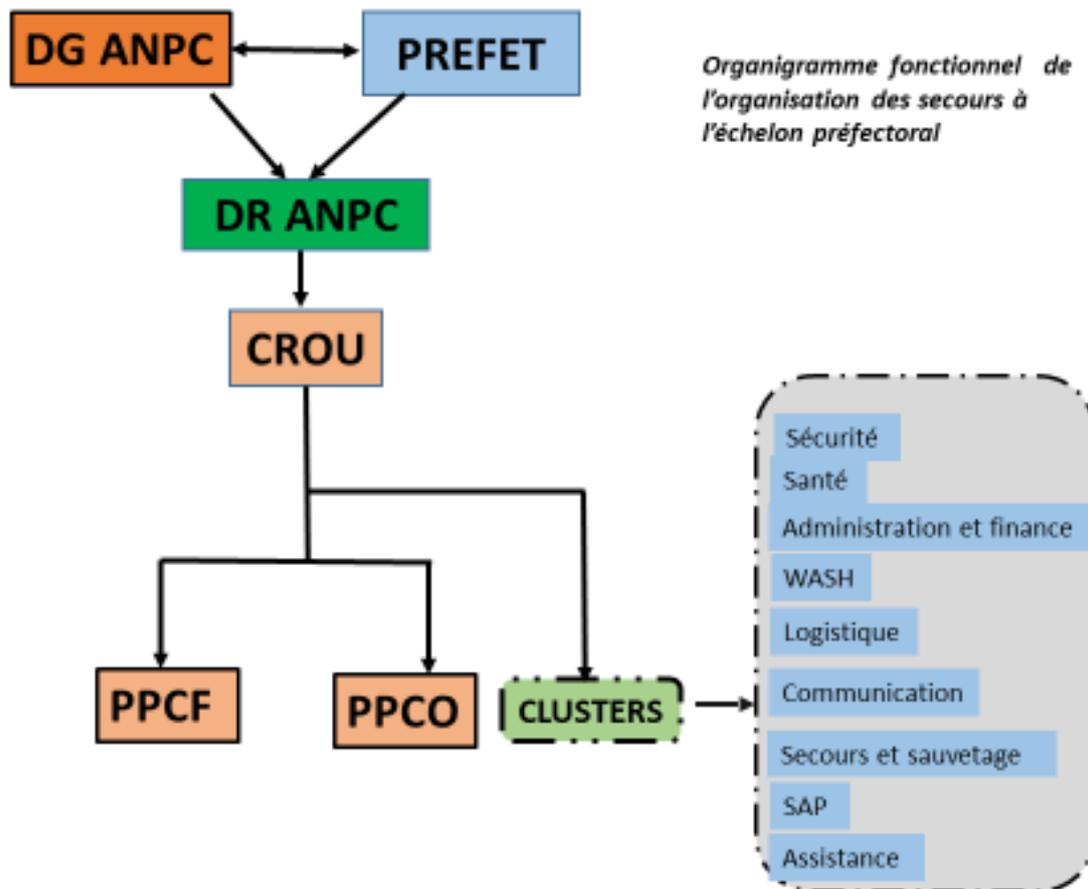
- a- Le Poste Régional de Commandement Fixe (PRCF)**, structure permanente installée à la Direction Régionale, a pour missions d'assurer la liaison avec le/les poste(s) de commandement opérationnel et les différents clusters, exploiter les informations et les renseignements reçus et coordonner et diriger les renforts sur les lieux du sinistre.
- b- Le poste régional de commandement opérationnel (PRCO)**, structure non permanente activée en cas de sinistre, est installée en un lieu le plus proche possible du sinistre, mais hors du danger, pour permettre la liaison rapide et constante avec le PRCF. Il a pour missions de diriger les opérations, centraliser et exploiter les renseignements recueillis et demander et gérer les renforts nécessaires.



6.1.2. Échelon Préfectoral

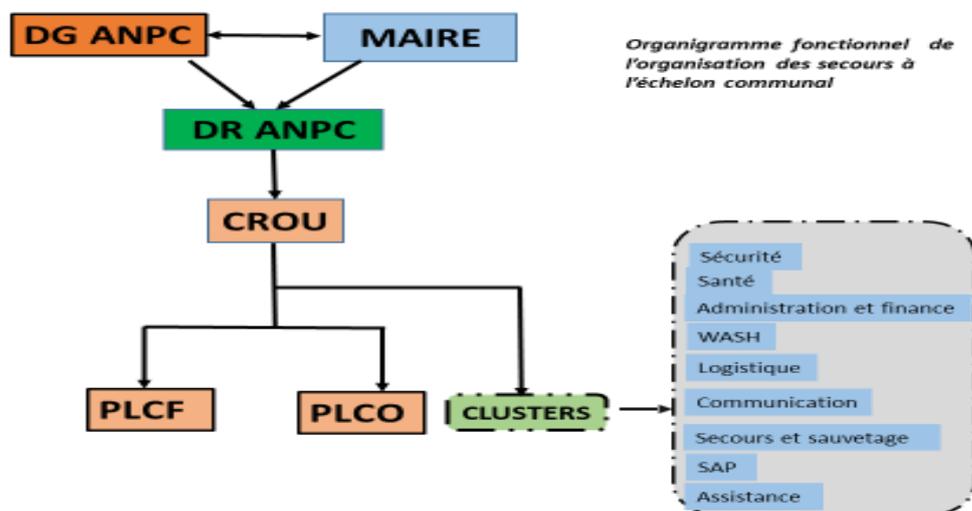
Les directions régionales de l'ANPC sont responsables de l'actualisation du Plan ORSEC Préfectoral en collaboration avec les autres acteurs de la plateforme préfectorale RRC, sous l'autorité du Préfet. Ce dernier est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les catastrophes qui se produisent dans plus d'une commune. Les Maires territorialement compétents sont associés à la conduite de la réponse.

Le CROU est l'organe de planification et de gestion des urgences suivant les mêmes attributions que le niveau régional. Il est relayé par les antennes de l'Agence.



6.1.3. Échelon Local (communal)

Le maire est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan ORSEC en collaboration avec les acteurs de la plateforme locale RRC avec l'appui technique des antennes de l'ANPC. Celui-ci est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les situations d'urgence et de catastrophes limitées dans le périmètre communal.



6.2. Définition des mécanismes de coordination et de partage d'informations

6.2.1. Mécanisme de communication et de partage d'information

❖ Aux échelons : régional, préfectoral, communal

➤ *Etapas préliminaires*

Alors qu'au niveau national l'organisation des secours se fait du niveau central à la périphérie, aux niveaux de la région, de la préfecture et de la commune, la mise en œuvre des secours se fait de la périphérie au plan central. Ainsi, c'est au maire d'une commune, au préfet d'une préfecture ou au gouverneur ou à défaut au préfet du chef-lieu de la région de prendre sous sa responsabilité les mesures appropriées lors de la déclaration d'un sinistre sur son territoire.

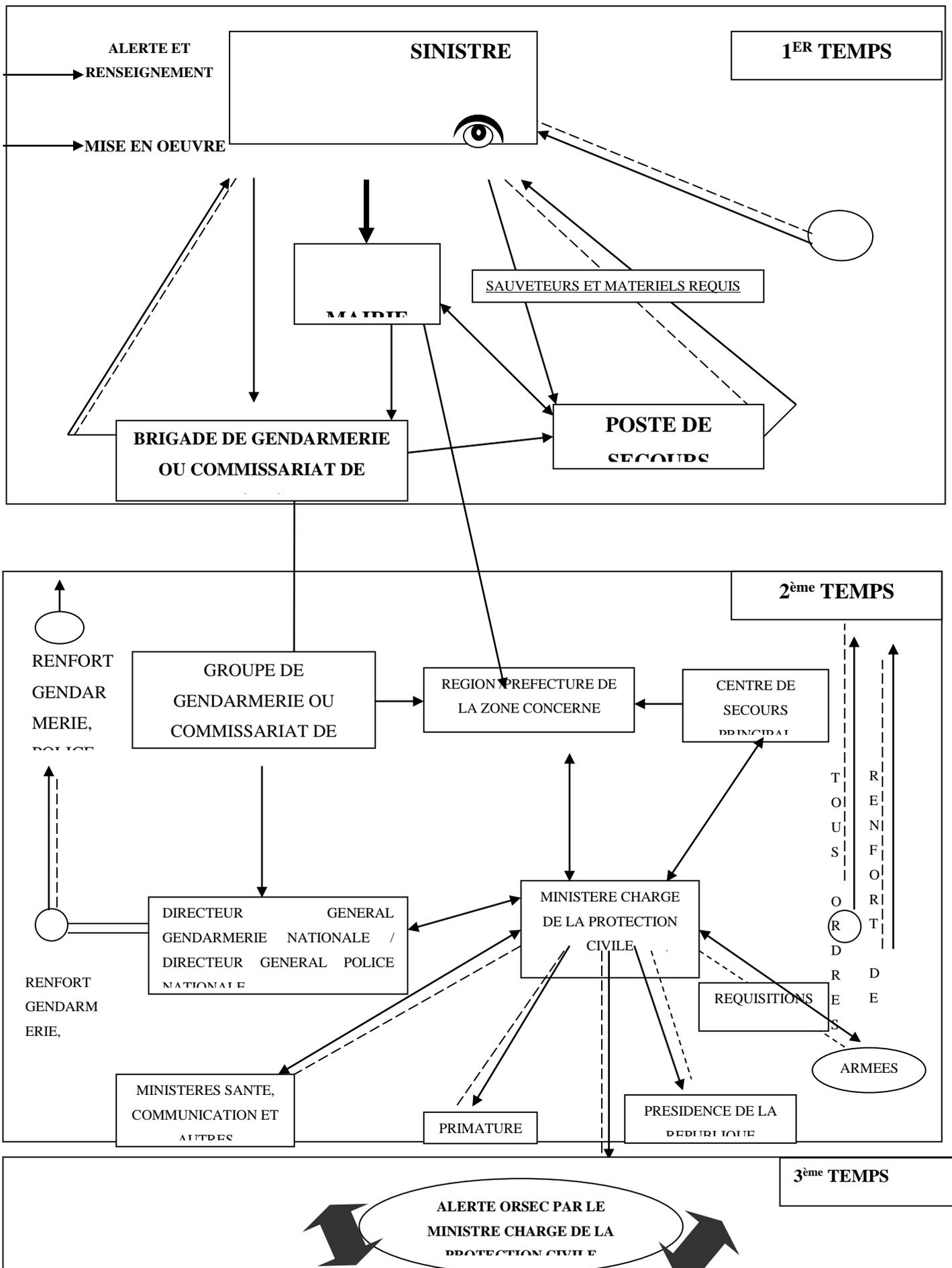
➤ *Déclenchement du plan*

Si la lutte contre le sinistre, en raison de son ampleur, risque de nécessiter les moyens dépassant ceux de la commune, le Maire doit alerter et en référer au Préfet, sur la base de l'évaluation de la situation par l'ANPC. Il en est de même du préfet au gouverneur et de ce dernier au Ministre chargé de la protection civile. Les échelons supérieurs sont automatiquement mobilisés si plusieurs échelons en dessous sont sinistrés.

Et si plusieurs préfectures sont concernées ou si le sinistre dépasse les moyens de lutte de la Préfecture ou de la région, le plan national est déclenché suite à l'analyse du rapport de la situation présenté par l'ANPC aux autorités.

Au cas où les moyens nationaux ne suffisent plus à contenir le risque ou ses conséquences, un appel à l'assistance internationale est lancé par le gouvernement.

PROCESSUS D'ALERTE ET D'ENGAGEMENT DE SECOURS



6.2.2. Matrice de réaction rapide

Premières 24h		
N°	Activités	Par qui?
1	Information du sinistre	Population victime
2	Information au Gouvernement	Préfet du Chef-Lieu de Région
3	Convocation de la réunion avec les DR, les Forces de l'Ordre et de Sécurité, les ONG, Programmes et Projets en cours dans la Région	Préfet du Chef-lieu de Région
4	Mise en place d'une cellule de crise	Préfet du Chef-lieu de Région
5	Activer les Clusters	Préfet du Chef-lieu de Région
6	Déploiement d'une mission d'évaluation rapide des besoins aux zones touchées	Préfet du Chef-lieu de Région et clusters
7	Démarrage des secours d'urgence basés sur l'évaluation rapide des besoins	Préfet du Chef-lieu de Région et clusters et ONG
8	Transmission de la note d'information concise aux hiérarchies	Tout le monde
Premières 48h		
9	Mobilisation des fonds/stocks d'urgences disponibles	Préfet, Services techniques et ONG
10	Organisation des secours	Forces de l'Ordre et de Sécurité, ONG et Services Techniques
11	Présentation des résultats de l'évaluation à la cellule d'urgence	Chefs de missions d'évaluation
12	Déclaration de l'urgence	Préfet du Chef-Lieu de Région
13	Révision du Plan Stratégique d'Intervention	Clusters, ONG
14	Réunion des Clusters	Clusters
15	Déploiement du personnel requis	Cellule de crise et partenaires
16	Mise en place de la réponse multisectorielle	Clusters, partenaires et gouvernement
17	Suspension des actions /programmes et projets en cours	Tous les programmes
18	Collection et traitement des données pour élaboration des bulletins d'informations	Cellule de crise et partenaires
19	Poursuite des efforts d'informations à l'endroit de la population	Comité Villageois de développement, la société civile et clusters
20	Evaluation de la situation de sécurité	Cellule de crise
Premières 2 semaines		
21	Appui de coordination dans les lieux sinistrés	Clusters, partenaires, services techniques
22	Consolidation de l'information	Cellule de crise, Clusters
23	Conduite des évaluations plus approfondies et planification de l'intervention sur les 6 prochains mois, identification des conséquences immédiates et effets induits	Groupes sectoriels, clusters et cellule de crise
24	Tenir des briefings et points de presse pour les partenaires et les médias	Cellule de crise et partenaires

25	Faciliter les procédures administratives et l'importation du matériel humanitaire	Gouvernement, Cellule de crise et partenaires
26	Identification et aménagement des sites d'accueil des sans abris	Gouvernement, cellule de crise et partenaires et UN/CHR
27	Gestion des sites	Gouvernement et cellule de crise et services techniques et partenaires et UN/CHR
28	Proposition d'un conseil post traumatique	Partenaires et cellule de crise

CONCLUSION GENERALE

Les risques de catastrophes constituent une réalité de la région Maritime dont il faut tenir compte dans les actions quotidiennes de développement par des mesures de prévention et d'atténuation.

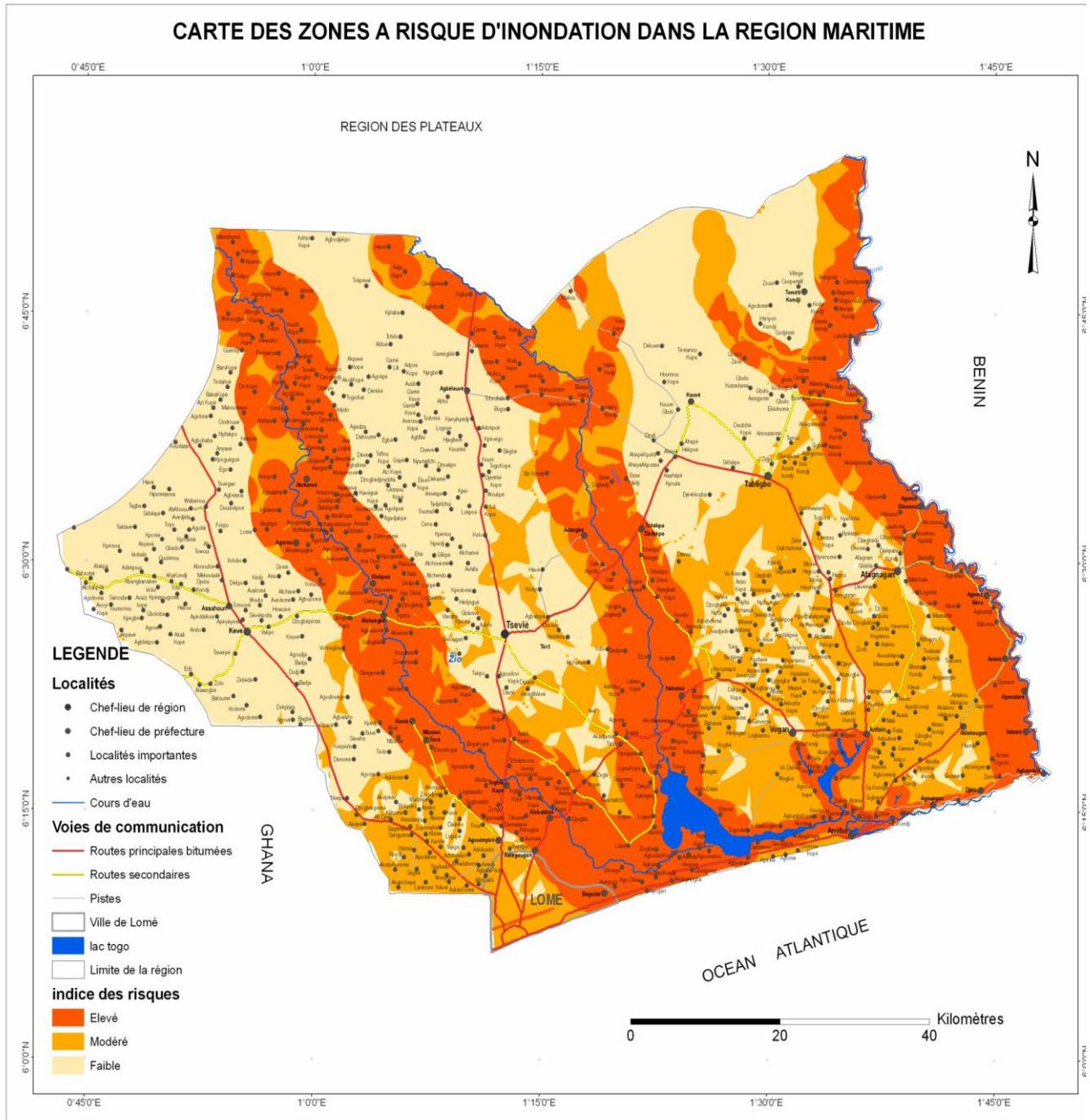
En définitive, les efforts consentis et les initiatives nées d'une prise de conscience des différents acteurs de la région par rapport aux risques potentiels de catastrophes sont multiples et énormes. Cependant, ces efforts restent encore insuffisants et ne sont pas assez bien organisés. La nécessité de disposer d'un cadre de prévention et d'intervention plus fédérateur et harmonisé a conduit à l'élaboration du présent Plan Régional de Contingence (PRC).

L'analyse du contexte général réalisé dans le cadre de ce PRC, présente la région Maritime comme une région au peuplement diversifié et dont l'économie est essentiellement basée sur l'agriculture. C'est aussi une région qui subit les effets néfastes des dérégulations climatiques dues aux activités humaines quoique prédisposée aux catastrophes naturelles. Aujourd'hui, les facteurs naturels et les facteurs anthropiques combinés sont sources de plusieurs aléas ou contingences qui sont susceptibles d'engendrer des catastrophes au niveau de la région. De ces contingences, les plus récurrentes sont les épidémies, les inondations, l'érosion côtière, les vents violents, les feux de végétation, les incendies, la pollution, et la sécheresse. L'atelier d'élaboration du PRC a retenu les quatre premières qui sont apparues comme les plus récurrentes et les plus sévères dans le contexte de la région. Des études thématiques minutieuses sur ces contingences ont permis d'en faire des scénarii et de proposer des plans de réponse appropriés et budgétisés pour les vingt-quatre (24) prochains mois.

Ce Plan de contingence a été élaboré de façon participative par les acteurs de développement régional. Il reste un outil d'analyse commune et de plaidoyer. Vu l'ampleur des actions et des ressources à mobiliser, sa mise en œuvre nécessite l'implication et les efforts de tous (autorités administratives, collectivités territoriales, autorités traditionnelles et coutumières, services techniques régionaux, Organisations de la Société Civile, médias, Comités de Développement à la Base, etc.).

TROISIEME PARTIE : ANNEXES

ANNEXE 1 : Cartographie des zones à risques d'inondations



ANNEXE 2 : Equipes d'évaluation rapide

Les évaluations consistent à aller sur le terrain du sinistre pour y recueillir les données chiffrées (nombre de villages touchés, estimation globale de la population affectée), les statistiques désagrégées (par sexe, par tranche d'âges, les personnes traumatisées), les effectifs de catégories vulnérables (femmes enceintes, les enfants, les PVVIH, personnes présentant un handicap, personnes âgées, ...).

Les évaluations rapides sont effectuées, au cours des 24-48 premières heures suivant la survenue de la catastrophe, par des équipes d'évaluateurs multisectoriels pour collecter rapidement les premières données sur les victimes et les dégâts afin de permettre l'envoi des secours, des premières assistances ainsi que la mobilisation de la communauté nationale et/ou internationale.

Les catastrophes ne prévenant pas, il est nécessaire d'organiser à l'avance les équipes d'évaluation rapide ainsi que les moyens de l'exercice dont l'outil d'évaluation et la logistique (véhicules, matériels de protection, caméras, ...).

Il s'agit d'équipes multisectorielles préconstituées relevant des structures suivantes :

- Agence nationale de la protection civile ;
- Planification du Développement et de l'Aménagement du Territoire ;
- Agriculture Elevage et Pêche ;
- Eau et hydraulique villageoise ;
- Santé, hygiène publique accès universel aux soins ;
- Action Sociale ;
- Environnement ;
- Travaux Publics ;
- Agence Nationale de la Sécurité Alimentaire du Togo (ANSAT) ;
- Corps des sapeurs-pompiers ;
- Forces de défenses et de sécurité ;
- Croix Rouge Togolaise ;
- etc.

ANNEXE 3: Liste des contacts humanitaires de la région

LISTE DES CONTACTS HUMANITAIRES DE LA REGION MARITIME : PREFETS ET MAIRES

STRUCTURE	NOM & PRENOMS	TITRE & FONCTION	TELEPHONE		EMAIL
			FIXE	PORTABLE	
PREFET GOLFE : AGBOTSE Komlan			22 21 08 93	93 28 77 77	
Golfe 1	M. GOMADO Koamy Gbloekpo	Maire		90 93 18 35	
Golfe 2	M. AMAGLO Kokou Sénamé	Maire		90 11 77 60	
Golfe 3	M. ADJAYI KAMAL Alawo	Maire		90 46 92 40	
Golfe 4	M. FABRE Jean Pierre	Maire		90 04 40 84	
Golfe 5	M. ABOKA Kossi Agbenyega	Maire		90 17 33 09	
Golfe 6	M. DAGBOVIE Koffi	Maire		90 03 49 92	
Golfe7	M. DJIKOUNOU Koffi Aimé	Maire		90 21 99 88	
PREFET AGOE NYIVE			Col AWATE Hodabalo		90 01 37 34
Agoé-Nyivé 1	M. ADANBOUNOU Akoété	Maire		90 09 38 03	
Agoé-Nyivé 2	M. BOLOR koffi Djabakou	Maire		90 09 65 42	

Agoé-Nyivé 3	M. ADONKANOU Yawo	Maire		91 31 52 13	
Agoé-Nyivé 4	M. ABDOULAYE Adamou	Maire		90 04 31 16	
Agoé-Nyivé 5	M. GBODZO Afiwa Enyonam	Maire		93 31 22 05	
Agoé-Nyivé 6	M. AGLO John Siabi k-koumah	Maire		90 12 41 36	
PREFET AVE	AWU Kossi		23 37 10 00	90 87 92 18	
Avé 1	M. AZIABU Kodjo Alexandre	Maire		90 04 40 08	
Avé 2	M. AYAWLI Kwaku	Maire		90 27 15 31	
PREFET YOTO	Lcl Afan Kodjo Sodokpo		23 34 03 14		
Yoto 1	M. AMEGNONAN Kossi	Maire		90 04 39 23	
Yoto 2	Mme. ADJRA Yawavi	Maire		91 59 90 76	
Yoto 3	M. DEGBE Kokou	Maire		99 52 62 52	
PREFET VO	LEGUEDE Kokou		23 33 10 32	90 78 55 20	
Vo 1	M. AFANDE Atissovi	Maire		92 52 36 80	
Vo 2	M. GNAVO Kokou Messan	Maire		91 06 03 82	
Vo 3	M. MINOGBLON Kodjo	Maire		91 84 52 29	
Vo 4	M. EZIAN Kodjo	Maire		99 48 90 15	
PREFET LACS	BENISSAN Tétévi		23 31 00 52	90 05 89 86	
Lacs 1	M. AQUEREBURU Alexis J. C.	Maire		90 05 89 86	

	Darwin				
Lacs 2	M. MENSAH Amevi Benoît	Maire		90 77 01 78	
Lacs 3	M. MIKEM Claude Pierre Marie Kuété	Maire		90 03 62 34	
Lacs 4	M. KUEVIDJIN Folly	Maire		90 04 33 01	
PREFET BAS-MONO	SOGBO Kokou Amétépé		23 32 10 05	90 08 77 56	
Bas-Mono 1	M. DJOGBESSI Anani	Maire		90 04 08 54	
Bas-Mono 2	M. EKLOU Atsou	Maire		90 92 93 85	
PREFET ZIO	ETSE Kodjo Kadévi		23 30 40 22	90 01 46 89	
Zio 1	M. AGOGNO Sodjedo	Maire		90 04 49 03	
Zio 2	Mme AGBAGLO Adjo	Maire		93 38 08 88	
Zio 3	M. DZENE Koffi Atsou	Maire		90 04 01 95	
Zio 4	M. SEGO Etse Franck	Maire		90 04 34 60	

LISTE DES CONTACTS HUMANITAIRES DE LA REGION MARITIME : DIRECTEURS ET CHEFS DE SERVICES REGIONAUX

STRUCTURE	NOM & PRENOMS	TITRE & FONCTION	TELEPHONE		EMAIL
			FIXE	PORTABLE	
NIVEAU REGIONAL					
Direction Régionale de la Planification, du Développement et de	M. ADJAKA Koku	Directeur Régional	23 30 01 16	90 05 9606	Drpdatrm1@yahoo.fr

l'Aménagement du Territoire					agbedinu@gmail.com
Direction Régionale de l'Action Sociale, de la promotion de la femme et de l'Alphabétisation	Mme DONKO Abiola	Directeur Régional		90 03 55 97	Abioladonko3@gmail.com
Direction Régionale de la Santé	Dr LAMBOKALE Abdoudramane	Directeur Régional		90 36 22 31	abderpoulo@gmail.com
Service régional de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base	M. BODJOK Koami Bruno	Chef service		90 28 77 35	bodjok10@yahoo.fr
Direction Régionale de l'Education	Mme DJANI	Directeur Régional		90 02 92 54	
Direction Régionale Travaux Publics	M. AMAGBEGNON Kossivi	Directeur Régional		90 04 88 25	amagbegnonkossivi@gmail.com
Direction Régionale Agriculture de l'Elevage et développement rural	M. HOUNKANLI Kossi Djifa	Directeur Régional	23 30 00 84	93 70 65 45	hounkanlikossi@gmail.com
Agence Togolaise de la Presse (ATOP)	AKPO Kodjo Mawuna	Chef service		90 34 31 83	
Direction Régionale de l'Institut national de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques	M. BADOHOUN Yawovi Anselme	Directeur Régional		90 27 05 92	eketobadohoun@gmail.com
Direction Régionale de l'Environnement et des Ressources Forestières	Cdt BLEZA Mangola	Directeur Régional	23 30 01 90	90 09 57 30	magolableza@yahoo.fr
Direction Régionale de l'Eau et d'hydraulique villageoise	AKONDO Lawénignina	Directeur Régional		90 04 02 04	laweakondo@yahoo.fr

Gendarmerie Nationale	Lcl ABALO Yao	Commandant de Groupement		90 02 65 80	
Commissariat de Police	Cre FAYA Essodina	Commissaire de la ville de Tsévié		90 29 56 71	
Direction régionale ICAT	Mme GAGLO Adjoavi	Directrice	23 30 02 95	90 02 52 64	Gadoro69@yahoo.fr
Agence Régionale de la CEET	M. ATOPIA Kossi	Chef d'Agence		91 29 25 36	
Direction Régionale de la TdE	M. ZEGUE Yawo	Directeur		90 12 55 82	zegueyawo@gmail.com

LISTE DES CONTACTS HUMANITAIRES DE LA REGION MARITIME : PARTENAIRES A VOCATION HUMANITAIRE

STRUCTURE/INSTITUTION	NOM & PRENOMS	TITRE & FONCTION	TELEPHONE		EMAIL
			FIXE	PORTABLE	
PARTENAIRES A VOCATION HUMANITAIRE					
Croix-Rouge Togolaise (CRT)	M. AKRODU Komivi Jean	Coordonnateur		90 62 26 13	Akrodujean10@gmail.com
Organisation de la Charité pour le Développement Intégral (OCDI)		Coordinateur Régional			
ADRA Togo		Directeur de l'Unité de Programme			

ANNEXE 4 : Budgets des plans sectoriels

Epidémie/Epizootie

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT					
1.1	Acquisition du matériel de protection et de prévention	Solution hydro alcoolique, chlore HTH, pulvérisateurs ; poubelles noirs, sac poubelle en rouleau balai serpillères thermo flash etc..	-	8 000 000	8 000 000	_MS /DHAB _SNU et partenaires
1.2	Acquisition du matériel et équipement de protection de COVID 19	Renforcement de labos et centre prise en charge en équipement	-	50 000 000	50 000 000	_MS / DGAS _SNU, COMITE NATIONAL
1.3	Positionnement du matériel et équipement de protection de COVID 19	Déplacement logistique des équipements	-	5 000 000	5 000 000	MS / DGAS, COMITE NATIONAL
1.4	Renforcement de capacité du corps médical et des volontaires (1000)	Consultation, Prise en charge..	-	75 000 000	75 000 000	_SNU, COMITE NATIONAL

1.5	Dispositif de contrôle et de tri aux portes d'entrée (frontières terrestres, aéroport et maritime)	Solution hydro alcoolique, chlore HTH, pulvérisateur, thermo flash	-		PM	_MS _SNU COMITE NATIONAL
1.6	Investigation / Evaluation de la situation (COVID 19, Méningite, Choléra, AH5N1)	Communication, Déplacement logistique	-	30 000 000	30 000 000	_MS/DLM _ECD, ECR, OMS INH Autres acteurs
1.7	Investigation des gripes	Communication, Déplacement logistique		10 000 000	10 000 000	_Min. Agriculture _MS, OMS
1.8	Vaccination de la population cible exposée estimée à 30 000 si nécessaire en cas de méningite et grippe humaine	Vaccins, conservation, logistique		25 000 000	25 000 000	_DSIUSR/ DI _Prestataires, Partenaires
1.9	Equipement des centres de prise en charge	Logistique, Ressources humaines,	-	30 000 000	30 000 000	_MS / DGAS _MS, OMS, Partenaires
1.10	Prise en charge des cas confirmés	Ressources financières, matérielles, médicamenteuses			PM	_DSIUSR _Prestataires _Communauté & Partenaires (OMS, OOAS, Plan International Togo...
1.11	Désinfection intra domiciliaire des cas confirmés	Carburant, Pulvérisateurs Désinfectant, Techniciens.	-	Carburant, Pulvérisateurs	5 000 000	_Division. Assainissement.

		D'assainissement, EPI		Désinfectant, Techniciens. D'assainissement, EPI		_ Communauté
1.12	Inhumation digne et sécurisée des décès COVID	Chaux vive, sacs mortuaires et matériel de protection...		Chaux vive, sacs mortuaires et matériel de protection...	60 000 000	_ Division de l'Assainissement. _ Communauté
1.13	Organisation des sensibilisations de proximité sur l'hygiène avec distribution des kits de désinfection et de traitement de l'eau de boisson, des masques et cache-nez	Techniciens. d'assainissement Volontaire et ASC, Kits, Chlore, Carburant et autre logistique	-	Techniciens. d'assainissement Volontaire et ASC, Kits, Chlore, Carburant et autre logistique	15 000 000	_ SNIC _ ECD, CR, UNICEF, WASH et autres
1.14	Information et Education de la population avec émissions médiatisées	_ Affiches, spots _ 5 mégaphones, Médias		_ Affiches, spots _ 5 mégaphones, Médias	6 000 000	_ DGS _ Min de la Commun et les partenaires PTF
1.15	Suivi/Supervision des activités sur le terrain et en dresser rapport	Carburant, Fourniture, motivation...		Carburant, Fourniture, motivation...	3 000 000	_ DSIUSR /LMD _ Comité, Prestataires, OMS
	PHASE POST URGENCE					
1.16	Poursuivre les actions de lutte (PEC, IEC, Surveillance EPI.)	Carburant, motivation	0	Carburant, motivation	10 000 000	_ Prestataires de Santé et partenaires _ Min. Santé
1.17	Evaluation / recherche biologique identifiant les facteurs directs de la crise.	_ Réactifs _ Carburant		_ Réactifs _ Carburant	10 000 000	_ DSIUSR _ Comité

		_Fourniture		_Fourniture		INH
1.18	Remise en état (Désinfection, réfection et décontamination des sites)	_Réactifs _Carburant _Fourniture, motivation		_Réactifs _Carburant _Fourniture, motivation	8 000 000	_Assainissement _Comité
1.19	Elaboration et diffusion des rapports de gestion de la crise	Fourniture, motivation		Fourniture, motivation	2 000 000	_DSIUSR _Comité
1.20	Atelier de capitalisation des leçons apprises	_Carburant _Fourniture _Prise en charge _Prestation intellectuelle		_Carburant _Fourniture _Prise en charge _Prestation intellectuelle	10 000 000	_DSIUSR _Comité
1.21	Appui à lutte contre la Chenille Légitonnaire d'Automne (CLA)	5000 1		5000 1	PM	
Sous-Total I					362 000 000	
TOTAL					362 000 000	
Coordination					36 200 000	
TOTAL GENERAL					398 200 000	

Inondations

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT					
1.1	Besoins en Médicaments et solutés	4500000	2000000		2 500 000	
1.2	Consommables médicaux	1000000	0		1 000 000	
1.3	Acquisition de matériels et EPI	15000000	0		15 000 000	
1.4	Désinfectants et matériels	10890000	2000000		8 890 000	
1.5	Achat de solution hydro alcoolique	500000	0		500 000	
1.6	Collation suivi/supervision	1000000	0		1 000 000	
1.7	Carburant	PM	PM	PM	PM	
1.8	Collation (6 équipes médicales de 7 personnes, de 15 techniciens d'assainissement, 30 ASC et 6 chauffeurs)	800000	0		800 000	
1.9	Réunion de l'équipe de coordination	200000	0		200 000	
1.10	Appui à la gestion : fournitures, carte de communication, reprographie et autres	PM	PM	PM	PM	
Sous-Total I					29 890 000	
II	ASSAINISSEMENT					
2.1	Entretien des caniveaux	5 000 000	0		5 000 000	
2.2	Aménagement des sites d'accueil et des voies d'accès des camps	_Location de porte-engin	_Chargeur	_porte-engin	5 000 000	

	des sinistrés	_Bulldozer _Chargeur _Camions bennes _Grader _compacteur _Ressources humaines	_Bulldozer _Camions bennes _Ressources humaines _Grader (en panne) _Compacteur	(Géni militaire) _Carburant		
2.3	Ravitaillement en eau potable	_Ressources humaines _Carburant _Camions citernes _Carburant Camion cargo	_Camions citernes_Ressources humaines	Carburant (10 000 l)	1 000 000	
2.4	Purification et fourniture d'eau	_Camion purificateur d'eau _Produits chimiques _Carburant	Camion purificateur d'eau	_Produits chimiques (2 000 000) _Carburant (6 000 l)	1 000 000	
2.5	Prise en charge du personnel	Ressources humaines	Ressources humaines		500 000	
Sous-Total II					12 500 000	
III	HYDRO-METEO					
3.1	Appui au renouvellement de l'abonnement des stations automatiques pour la remontée des données	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	PM	
3.2	Large diffusion des prévisions saisonnières	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	1 000 000	
3.3	Production et diffusion des bulletins agro- météorologiques	Ressources humaines	Ressources humaines	Ressources	1 000 000	

		Ressources financières		financières		
Sous-Total III					2 000 000	
V	SECURITE/DEFENSE					
5.1	Transport	_03 camions _02 ambulances _01 Bus _06 pick up pour les liaisons _06 motos	_03 camions _02 ambulances _01 Bus _06 pick up pour les liaisons _06 motos	0	PM	
5.2	Surveillance et reconnaissance	2 drones	01 drone	1	700 000	
5.3	Travaux de déblayage d'un site d'accueil	_Engins des travaux de terrassement _carburant _Ressources humaines	Ressources humaines	_Engin des travaux de terrassement _Carburant	2 500 000	
5.4	Montage des tentes et aménagement des cuisines et sanitaires	_Chevrons _Paquets de tôles _Quincaillerie _Séparations végétales _Tentes modulaires _Bâches étanches _Paquets de tôles _Camions _Carburant	_Camions _Techniciens du Génie militaire	_Chevrons _Paquets de tôles _Quincaillerie _Séparations végétales _Tentes modulaires _Bâches étanches _carburant	2 000 000	

5.5	Electrification des sites	<ul style="list-style-type: none"> _Consommables électriques _Groupes électrogènes de secours _Carburant _Ressources humaines 	Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> _Câbles VGV _Consommables électriques _Groupes électrogènes de secours _Carburant 	1 000 000	
5.6	Ateliers de renforcement de capacité des acteurs régionaux sur les principes humanitaires et la collaboration civilo-militaire dans la prévention et la gestion des catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> _Honoraires des formateurs _Véhicules de liaison _Transport des participants _Carburant _Pause-café _Photocopies et fournitures de secrétariat 	<ul style="list-style-type: none"> _Transport des participants _Véhicules de liaison _Carburant - 	<ul style="list-style-type: none"> _Honoraires des formateurs _Pause-café _Photocopies et fournitures de secrétariat 	5 000 000	
5.7	Mise en place des liaisons intersectorielles et un système de communication VHF avec les acteurs clés sur les sites activés	<ul style="list-style-type: none"> _Equipe technique _20 postes radios portatifs _Stations de relais _Station fixe au MSPC 	Equipe technique	<ul style="list-style-type: none"> _20 postes radios portatifs _Stations de relais _Station fixe au MSPC 	1 000 000	
5.8	Sécurisation des zones sinistrées	<ul style="list-style-type: none"> _Véhicules 4x4 de patrouille _carburant _Ressources humaines _Equipes de coordination 	<ul style="list-style-type: none"> _Véhicules 4x4 _Ressources humaines _Equipes de coordination 	Carburant	500 000	
5.9	Prise en charge du personnel impliqué (personnel de soutien,				2 000 000	

	conducteurs)						
	Sous total V					14 700 000	
VI	SAPEURS-POMPIERS / PROTECTION CIVILE / ACTION SOCIALE						
6.1	Rondes et reconnaissances pendant la saison des pluies	Véhicules de liaison(5) Carburant Drone (5)	0	Véhicules de liaison Carburant Drone	1 000 000		
6.2	Acquisition des tentes (une tente pour 10 personnes)	100	50	50	40 000 000		
6.3	Opération de sauvetage et évacuation des personnes et des biens.	07 canot de sauvetage Carburant, gilets de sauvetage	0	07canot de sauvetage Carburant	3 000 000		
6.4	Approvisionnement en eau potable aux nécessiteux.	5	03 bâches à eau	2	2 400 000		
6.5	Prise en charge	50 pompiers,	50 P	Forfait	3 000 000		
6.6	Entretien/ maintenance	oyens roulants, motopompes		Forfait	1 000 000		
6.7	Pré-positionnement des vivres et non vivres	5000000	10000000	40000000	40 000 000		
6.8	Prise en charge des équipes d'encadrement	1500000	0	1500000	1 500 000		
6.9	Suivi des sinistrés après leur réinsertion	1 000 000		1000 000	1 000 000		
6.10	Informations, Education et communication	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	5000000	5 000 000		
Sous Total VI					97 900 000		
TOTAL					156 990 000		
Coordination					15 699 000		
TOTAL GENERAL					172 689 000		

Erosion côtière

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT					
1.1	Appui au renouvellement de l'abonnement des stations automatiques pour la remontée des données	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	500 000	
1.2	Large diffusion des prévisions saisonnières	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	1 000 000	
1.3	Production et diffusion des bulletins agro- météorologiques	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	500 000	
1.4	Mise en place des structures de soins et du personnel soignant	_Equipements médicaux _Trousse de première urgence _Personnel soignant	_Equipement médicaux _Personnel soignant	Trousse de première urgence	500 000	
Sous-Total I					2 500 000	
II	ASSAINISSEMENT					
2.1	Aménagement des sites d'accueil et des voies d'accès des camps de réfugiés	_Location de porte-engin _Bulldozer _Chargeur _Camions bennes _Grader _compacteur _Ressources humaines	_Chargeur _Bulldozer _Camions bennes _Ressources humaines _Grader (en panne) _Compacteur	_porte-engin (Géni militaire) _Carburant	10 000 000	
2.2	Ravitaillement en eau potable et Transport de la logistique	_Ressources humaines _Carburant _Camions citernes _Carburant, Camions fourgon ou cargo	_Camions citernes _Ressources humaines _Camions fourgon ou cargo	Carburant (1500 l)	750 000	

2.3	Evacuation des ordures.	_Camions bennes _Carburant _Ressources humaines _Camions bennes tasseuses	_Camions bennes _Ressources humaines _Camions bennes tasseuses	Carburant (1000 l)	600 000	
2.4	Purification et fourniture d'eau	_Camion purificateur d'eau _Produits chimiques _Carburant	Camion purificateur d'eau	_Produits chimiques (200 000) _Carburant (600 l)	600 000	
2.5	Prise en charge du personnel	Ressources humaines	Ressources humaines		500 000	
2.6	Carburant pour le pompage des eaux au sein du bassin (07 Bassin de retentions)	3 500 000	2000000		1 500 000	
Sous-Total II					13 950 000	
V	SECURITE/DEFENSE					
5.1	Acquisition des tentes (une tente pour 10 personnes)	_50	_20 tentes	30	24 000 000	
5.2	Approvisionnement en eau potable aux nécessiteux.	_5	_3 bâches à eau	2	2 400 000	
5.3	Transport	10 Véhicules	_03 camions _02 ambulances _01 Bus _06 pick up pour les liaisons _06 motos _02 zodiacs	12	PM	
5.4	Surveillance et reconnaissance	3 drones	01 drone	2	1 400 000	
5.5	Ateliers de renforcement de capacité des acteurs régionaux sur les principes humanitaires et la collaboration civilo-militaire dans la prévention et la gestion des catastrophes	_Honoraires des formateurs_Véhicules de liaison _Transport des participants _Carburant	_Transport des participants _Véhicules de liaison _Carburant	_Honoraires des formateurs_Pa use-café_Photoco	5 000 000	

		_Pause-café _Photocopies et fournitures de secrétariat		pies et fournitures de secrétariat		
5.6	Mise en place des liaisons intersectorielles et un système de communication VHF avec les acteurs clés sur les sites activés	_Equipe technique _5 postes radios portatifs _Stations de relais _Station fixe au MSPC	Equipe technique	_20 postes radios portatifs _Stations de relais _Station fixe au MSPC	700 000	
5.7	Mise en place des structures de soins et du personnel soignant	_Equipements médicaux _Trousse de première urgence _Personnel soignant	_Equipement médicaux _Personnel soignant	Trousse de première urgence	5 000 000	
5.8	Sécurisation des zones sinistrées	_Véhicules 4x4 de patrouille _Zodiacs _carburant _Ressources humaines _Equipes de coordination	_Véhicules 4x4 _Zodiacs _Ressources humaines _Equipes de coordination	Carburant	200 000	
5.9	Prise en charge du personnel impliqué (personnel de soutien, conducteurs, personnel de soins médicaux....)				1 100 000	
Sous total V					39 800 000	
VI	SAPEURS-POMPIERS / PROTECTION CIVILE / ACTION SOCIALE					
6.1	Opération de sauvetage et évacuation des personnes et des biens.	07 canot de sauvetage Carburant et gilets de sauvetage	disponibles	07 canot de sauvetage Carburant et gilets de sauvetage	5 000 000	
6.2	Approvisionnement en eau potable aux nécessiteux.	5 Bâches à eau de 5 000 litres	05 disponibles	70 000X15	1 500 000	
6.3	Déblaiement des voies	_07 tronçonneuses à bois Carburant	_07 disponibles	Carburant	PM	
6.4	Prise en charge	10 pompiers,	0,916666667	Forfait	1 500 000	
6.5	Entretien/ maintenance	moyens roulants et motopompes		Forfait	1 000 000	

6.6	Pré-positionnement des vivres et non vivres	1000000	200000	800000	8 000 000	
6.7	Prise en charge des équipes d'encadrement	700000	0	700000	700 000	
6.8	Réinstallation des déplacés (50 ménages)	500000000	0	200000000	200 000 000	
6.9	Création des AGR				PM	
6.1 0	Suivi des sinistrés après leur réinsertion	600000		6 00 000	600 000	
6.1 1	Informations, Education et communication	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	2500000	2 500 000	
Sous Total VI					220 800 000	
TOTAL					277 050 000	
Coordination					27 705 000	
TOTAL GENERAL					304 755 000	

Vents violents

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT					
1.1	Besoins en Médicaments et solutés	2 000 000	1 000 000		1 000 000	
1.2	Ouvrages d'assainissement de base (latrines, douches)				500 000	
1.3	Consommables médicaux	500 000	0		500 000	
1.4	Désinfectants et matériels de chloration de l'eau	1 000 000	500000		500 000	
1.5	Carburant (forfait)	0	0		500 000	
1.6	Prise en charge du personnel impliqué (personnel de soutien, conducteurs, personnel de soins médicaux.)				2 000 000	
Sous-Total I					5 000 000	

III		HYDRO-METEO				
3.1	Large diffusion des prévisions saisonnières	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	1 000 000	
3.2	Production et diffusion des bulletins agro-météorologiques	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	2 000 000	
Sous-Total III					3 000 000	
V		SECURITE/DEFENSE				
5.1	Transport	Véhicules, Carburant	Véhicules	Carburant	500 000	
5.2	Sécurisation des zones sinistrées	0	0		1 000 000	
5.3	Electrification des sites	_ Consommables électriques _ Groupes électrogènes de secours _ Carburant _ Ressources humaines	Ressources humaines	_ Câbles VGV _ Consommables électriques _ Groupes électrogènes de secours _ Carburant	1 000 000	
5.4	Travaux de déblayage d'un site d'accueil	_ Engins des travaux de terrassement _ carburant _ Ressources humaines	Ressources humaines	_ Engin des travaux de terrassement _ Carburant	2 000 000	
5.5	Mise en place des liaisons intersectorielles et un système de communication VHF avec les acteurs clés sur les sites activés	Equipe technique _ 20 postes radios portatifs _ Stations de relais _ Station fixe au MSPC	Equipe technique	20 postes radios portatifs _ Stations de relais _ Station fixe au MSPC	1 000 000	
Sous total V					5 500 000	
VI		SAPEURS-POMPIERS / PROTECTION CIVILE / ACTION SOCIALE				
6.1	Operations de Rondes et reconnaissances des zones touchées				1 000 000	
6.2	Acquisition des tentes (une tente pour 10 personnes)	100	0	100	80 000 000	

6.3	Déploiement des tentes				500 000	
6.4	Opération de sauvetage et évacuation des personnes et des biens.	Camion d'accompagnement, VSAV, EP, ressources humaines, carburant	Camion d'accompagnement, VSAV, EP, ressources humaines,	Carburant	2 000 000	
6.5	Approvisionnement en eau potable aux nécessiteux.	Forfait			500 000	
6.6	Deblaiement de la voie (dégagement des arbres déracinés)	5 Tronçonneuses à bois, carburant		Tronçonneuses à bois, carburant	2 500 000	
6.7	Prise en charge (forfait)				2 000 000	
6.8	Entretien	Moyens roulants et motopompes		Forfait	1 000 000	
6.9	Pré-positionnement des vivres et non vivres	60 000 000 FCFA pour 5 00 sinistrés (nattes matelas paquets de tôles et kilos de pointes)			60 000 000	
6.10	Prise en charge des équipes d'encadrement	1500000	0		1 500 000	
6.11	Suivi des sinistrés après leur réinsertion	1000000			1 000 000	
6.12	Informations, Education et communication	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines		5 000 000	
Sous Total VI					94 000 000	
TOTAL					107 500 000	
Coordination					10 750 000	
TOTAL GENERAL					118 250 000	

ANNEXE 5 : Liste des participants à l'atelier d'élaboration du Plan Régional de Contingence Maritime.

Liste de présence

OBJET : Elaboration du Plan Régional de Contingence PRC (Tsévié)

Date : 26 au 29 Avril 2021

N°	Nom et Prénoms	Structure	Contact	Signature J-1	Signature J-2	Signature J-3	Signature J-4
1	AZIANFAN Ayasui	Adjoint du Maire Yoto	90959330				
2	AMOUZOU A. Kokou	MUHRE/ DRIEU	91563098				
3	FALABE Monipak	DRAEDRIM	90136116				
4	KAZON Samir	CEP	90149007				
5	KAMBEFF Palabaru	PF FAT	90127256				
6	TOHOUDEDE Koffi	Commandant centre Instructif Bagnida	90285522				
7	LEL BANA-EXIAI Tagasa	DRS-ANPE	90055106				
8	BITIBAYA Koffi K.	DRERFM	90289555				
9	ADJAKA Koku A.	DRPDAT-RM	90059606				

10	SAMA Athma	DAAP/ANPE	90052135	Sy	Sy	Sy	Sy
11	TOGBUI DOGBLANI	chef canton de DAYE	90-27-3735	Sy	Sy	Sy	Sy
12	DAISHER K. Feri	croit-rouge Togo laie	90236836	Sy	Sy	Sy	Sy
13	SINON K. Eguidan	DRAS/M	92339505	Sy	Sy	Sy	Sy
14	BOUGNANGOU Lamaub	ANASAP	901203942	Sy	Sy	Sy	Sy
15	BATAKI Tchega	ICAT/RTI	92254436	Sy	Sy	Sy	Sy
16	DODO Koffi	Adjoint au Maire B.M.1	91530100	Sy	Sy	Sy	Sy
17	OUADJA Nape Sapof	MEHV/DA	91883500	Sy	Sy	Sy	Sy
18	TSATSU Koum A	DIPS-M Ingenieur	90292297	Sy	Sy	Sy	Sy
19	HOUNDJO K. Michel	Commune 251 chef Propt	90225011	Sy	Sy	Sy	Sy
20	BODJOK Koumi	chef SRHAM	90025648	Sy	Sy	Sy	Sy
21	R-KONDO Lawenfane	MEHV-ORA	90040204	Sy	Sy	Sy	Sy
22	YAYA Seydabou	DBOU/ANPE	90172005	Sy	Sy	Sy	Sy
23	OURO-SALIM Rahim	DGA/ANPE	90016674	Sy	Sy	Sy	Sy

24	KANTICHE KOMOUNTE Yendounban	ANPC	90837515				
25	TCHANDAWO K. N. Nak	ANPC	91572177				
26	DARWOU Sane tiebone	ANPC	91957363				
27	ETSE Kodjo Kadéni	Préfet zio	90014689				
28	AGBOYI K. Hyram	DGTP	90786915				
29	LARE BISSOME	ANPC	91684635				
30	LARE Bitien	ANPC	90366307				
31	SEOU Tchamie	ANPC	90583070				
32	PASSINDA Kodjo T.	ANPC	90362987				
33							

ORDONNATEUR



Lcl Yoma BAKA